



Réseau National de Lutte Anticorruption : (REN-LAC)

**ETAT  
DE LA  
CORRUPTION  
AU BURKINA FASO**

**RAPPORT 2007**



---

# **ETAT DE LA CORRUPTION AU BURKINA FASO RAPPORT 2007**

---

© **Toute forme de reproduction totale ou partielle  
sans l'accord écrit du REN-LAC est interdite**

# SOMMAIRE

<b>AVANT PROPOS</b> .....	<b>7</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>9</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>11</b>
<b>I.- METHODOLOGIE</b> .....	<b>13</b>
<b>1.1. L'ÉCHANTILLONNAGE ET LE CHAMP DE L'ÉTUDE</b> .....	<b>13</b>
<b>1.2. LA FORMATION ET LE DÉPLOIEMENT DES ENQUÊTEURS</b> .....	<b>13</b>
<b>1.3. LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DONNÉES</b> .....	<b>14</b>
<b>II.- RESULTATS DE L'ENQUETE</b> .....	<b>15</b>
<b>2.1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCHANTILLON</b> .....	<b>15</b>
<i>L'âge</i> .....	<i>15</i>
<i>Le sexe</i> .....	<i>16</i>
<i>Le niveau d'instruction</i> .....	<i>16</i>
<i>La catégorie socioprofessionnelle</i> .....	<i>17</i>
<b>2.2. PERCEPTION DE LA CORRUPTION</b> .....	<b>18</b>
<i>De l'importance de la corruption</i> .....	<i>18</i>
L'ampleur .....	19
L'occurrence de la corruption en 2007 .....	21
L'évolution de la corruption .....	22
<i>De la corruption des agents de l'administration</i> .....	<i>25</i>
<i>De la corruption dans des secteurs d'activités</i> .....	<i>27</i>
<i>Des causes et conséquences de la corruption</i> .....	<i>31</i>
Principales causes de la corruption au Burkina Faso .....	31
Conséquences de la corruption au Burkina Faso .....	32
<i>Des perspectives d'actions de lutte contre la corruption</i> .....	<i>34</i>
<b>2.3. ÉTAT DE LA LUTTE ANTICORRUPTION EN 2007</b> .....	<b>36</b>
<i>L'action gouvernementale</i> .....	<i>37</i>

La mise en place de structures de lutte contre la corruption .....	39
Les rapports des institutions étatiques de lutte contre la corruption .....	43
Des sanctions contre la corruption et la fraude .....	48
La rationalisation de l'utilisation des biens de l'Etat .....	52
<b><i>La contribution de la société civile et des médias.....</i></b>	<b>54</b>
La contribution du REN-LAC .....	54
La contribution d'autres organisations de la société civile .....	55
La contribution des médias .....	57
<b><i>L'interpellation du gouvernement par les partenaires techniques et financiers (PTF).....</i></b>	<b>58</b>
<b>III - RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>60</b>
<b>ANNEXE : GRILLE D'ENQUÊTE.....</b>	<b>64</b>

## AVANT PROPOS

Le rapport sur l'état de la corruption de l'année 2007 coïncide avec les 10 ans de la création du REN-LAC.

Il y a dix ans, des femmes et des hommes, venant de diverses organisations, œuvrant dans divers domaines (organisations de défense des droits humains, de femmes, de jeunes, de développement, organisations syndicales, confessionnelles, etc.), ont décidé de se doter d'un instrument de lutte contre la corruption, l'un des plus grands fléaux de tous les temps et qui, cette dernière décennie menaçait de tout détruire sur son passage.

Pendant dix ans, envers et contre tout, et souvent dans l'adversité, le REN-LAC a su s'imposer au plan national, continental et mondial.

Au niveau international, le REN-LAC est régulièrement sollicité, notamment par Transparency international pour suggérer ou participer à des articles dans son rapport mondial sur la corruption.

En Afrique, l'expertise du REN-LAC est demandée çà et là par des organisations sœurs, qui pour un atelier, qui pour un partage d'expériences ; certaines voulant s'inspirer de l'expérience du REN-LAC pour pouvoir s'implanter dans leur pays.

Au Burkina Faso, Le REN-LAC est devenu la référence dans la lutte engagée contre la corruption par la société civile. Cette lutte qui est reconnue de longue haleine, bénéficie du soutien d'une grande majorité de la population qui se prête régulièrement à ses enquêtes et sondages même si cette même population est sceptique quant aux résultats de la lutte. Scepticisme en partie justifié par le climat d'impunité dans lequel nous baignons, renforcé par le sentiment d'une volonté politique bruyamment proclamée, mais qui peine à s'affirmer à l'épreuve des faits et de la réalité de tous les jours sur le terrain.

Ainsi, constate-t-on que " les gros poissons " restent intouchables. Dans le même temps, la création des structures se succède, les rapports aussi ; mais la politique de lutte, elle, reste timide, pour ne pas dire inexistante. N'eussent été la perspicacité et la persévérance de la presse et le courage de certains journalistes, à qui le REN-LAC rend

hommage, les rapports de la multitude d'institutions de moralisation de la vie publique n'auraient été produits que pour remplir les tiroirs, et certains faits n'auraient jamais été connus du grand public.

Aujourd'hui, la lutte contre la corruption semble être à la croisée des chemins et la crédibilité du gouvernement de monsieur Tertius ZONGO est dans la balance. Laissera-t-on des coudées franches aux structures de contrôle ? Ce que la Haute Autorité de Coordination de la Lutte contre la Corruption n'a pu obtenir, l'Autorité Supérieure du Contrôle d'Etat l'aura-t-elle ? L'avenir nous le dira.

**Dieudonné YAMEOGO**  
*Président d'honneur du REN-LAC*

## REMERCIEMENTS

Le REN-LAC remercie tous les partenaires qui ont rendu possible la production du rapport 2007 : d'abord, le PNUD, par le biais du Programme de Renforcement de la Gouvernance Administrative Projet National de Bonne Gouvernance (PRGA-PNBG), a permis la collecte des données en décembre 2007, puis le traitement informatique et l'analyse des données en 2008 ; ensuite, l'ambassade royale des Pays Bas, l'ambassade royale du Danemark et la direction de la Coopération suisse, dans le cadre du Plan Stratégique 2008-2012 ont financé l'édition du rapport.

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

<b>AN</b>	: Assemblée Nationale
<b>ARMP</b>	: Autorité de Régulation des Marchés Publics
<b>CENI</b>	: Commission Electorale Nationale Indépendante
<b>CGAB-CSLP</b>	: Cadre Général des Appuis Budgétaires de soutien au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
<b>CNE</b>	: Comité National d'Ethique
<b>CNLF</b>	: Coordination Nationale de Lutte Contre la Fraude
<b>CNSS</b>	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
<b>CSLP</b>	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
<b>DG</b>	: Directeur Général
<b>HACLC</b>	: Haute Autorité de Coordination de Lutte contre la Corruption
<b>MACO</b>	: Maison d'Arrêt et de Correction de Ouagadougou
<b>MEG</b>	: Médicaments essentiels Génériques
<b>PDDEP</b>	: Programme Décennal du Développement de l'Enseignement de Base
<b>PLAC</b>	: Prix de la Lutte Anti-Corruption
<b>PNGT</b>	: Programme National de Gestion des Terroirs
<b>PNUD</b>	: Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PRGA-PNBG</b>	: Programme de Renforcement de la Gouvernance Administrative Projet National de la Bonne Gouvernance
<b>PTF</b>	: Partenaires Techniques et financiers
<b>REN-LAC</b>	: Réseau national de Lutte Anti-Corruption
<b>SNESS</b>	: Syndicat National des Enseignants du Secondaire et du supérieur
<b>SPESS</b>	: Syndicat des Personnels et des Enseignants du Secondaire et du supérieur
<b>SPSS</b>	: Statistics Package for Social Sciences
<b>SYNTER</b>	: Syndicat National des Travailleurs de l'Education de et de la Recherche
<b>UNICEF</b>	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

## INTRODUCTION

**A**u Burkina Faso, la corruption est présente partout, aussi bien dans le secteur économique que dans l'administration publique, dans le système judiciaire et le monde politique. Chaque année et ce depuis 2000, le Réseau National de Lutte Anti-Corruption (REN-LAC) évalue l'ampleur et les conséquences de la corruption perçues par les populations burkinabé des chefs-lieux de région ainsi que les effets des actions engagées contre elle par le gouvernement et les structures de lutte anticorruption. Ce faisant, le REN-LAC œuvre à garantir une bonne moralité et une transparence dans la gestion de la chose publique qui constituent les piliers de sa mission.

Le présent rapport intervient à un moment où plusieurs cas de faits et pratiques de corruption et de malversations financières dans des services publics ou parapublics ont été révélés par notre réseau, la presse et des « *autorités de veille et de contrôle* ». Face à l'ampleur croissante de la corruption dans le pays, aux dénonciations du manque de volonté politique de contrer la corruption, dénonciations reprises par les partenaires techniques et financiers à travers des observations de plus en plus ouvertes et publiques, le gouvernement a été contraint à refonder certaines de ses structures anticorruption existantes, à créer de nouvelles et à leur concéder plus de prérogatives d'action. Les citoyens honnêtes saluent cet effort gouvernemental de restructuration des organes publics de lutte anticorruption. Toutefois, il faut se raviser que notre pays dispose déjà d'un impressionnant arsenal de structures, de lois et de règlements à même de lutter efficacement contre la corruption et les infractions assimilées. Ce sont l'absence de son application et l'impunité qui en résulte qui constituent le problème de fond de la lutte contre la corruption dans le pays.

Intervenant tardivement en 2009, le rapport 2007 analyse également certains évènements d'actualité survenus en 2008.

Le rapport est structuré en trois parties : la première décrit la méthodologie appliquée dans la collecte des données nécessaires à la rédaction du rapport ; la deuxième et la troisième présentent respectivement les résultats de l'enquête et des recommandations tirées de l'analyse de la deuxième partie.

# I. METHODOLOGIE

La réalisation du sondage s'est faite suivant une approche à la fois qualitative et quantitative dont l'objectif majeur était de recueillir les perceptions des populations burkinabé sur les manifestations, les causes et les conséquences de la corruption au cours de l'année 2007. Par ailleurs, une revue documentaire a permis l'analyse de l'état de la lutte contre la corruption au cours de l'année. L'approche méthodologique se fonde sur l'échantillonnage et le champ de l'étude, la formation et le déploiement des enquêteurs sur le terrain, la collecte et le traitement des données.

## 1.1. L'échantillonnage et le champ de l'étude

L'enquête a couvert les treize chefs lieux de région du Burkina Faso. Les ressources disponibles permettaient de conduire les entretiens auprès de 1700 personnes. Dans chacun des chefs lieux des régions du Centre et des Hauts Bassins, 300 personnes ont été enquêtées tandis que 100 personnes l'ont été dans chacun des autres chefs lieux de région. Sur le terrain, l'échantillon a été constitué au gré des rencontres entre enquêteurs et enquêtés.

## 1.2. La formation et le déploiement des enquêteurs

Avant la collecte des données sur le terrain, une formation a été organisée à l'intention des dix sept enquêteurs sélectionnés. Cette formation a été suivie d'une enquête pilote visant à tester le questionnaire d'enquête et à évaluer la durée moyenne de l'enquête. Les enquêteurs ont été répartis dans les zones d'enquête sous la responsabilité de trois superviseurs. Ces derniers avaient pour mission d'assister les enquêteurs et de les aider à surmonter les difficultés éventuelles.

### **1.3. La collecte et le traitement des données**

La collecte a eu lieu du 3 au 12 décembre 2007 dans les treize chefs lieux de région du pays. Deux techniques de collecte des données ont été utilisées : l'interview des personnes sélectionnées et une revue documentaire. Cette dernière a concerné principalement les publications de la presse écrite relatives à la corruption dans le pays au cours de l'année 2007. Une grille d'interview et une grille de lecture ont été utilisées dans l'application des deux techniques de collecte des données. L'annexe présente la grille d'entretien.

Les données collectées ont fait l'objet d'un codage, d'un traitement manuel et de saisie grâce au logiciel SPSS 15.0.

## II.- RESULTATS DE L'ENQUETE

Après un résumé des caractéristiques de l'échantillon, le rapport présentera les perceptions des populations relatives à la corruption et aux actions engagées contre elle par différents acteurs.

### 2.1. Caractéristiques de l'échantillon

L'âge, le sexe, le niveau d'instruction et la catégorie socioprofessionnelle ont été les principales caractéristiques prises en compte dans le sondage.

#### L'âge

L'âge des personnes sondées variait de 18 à 80 ans. L'âge moyen était de 32 ans indiquant une participation majoritaire de jeunes à l'enquête (figure 1).

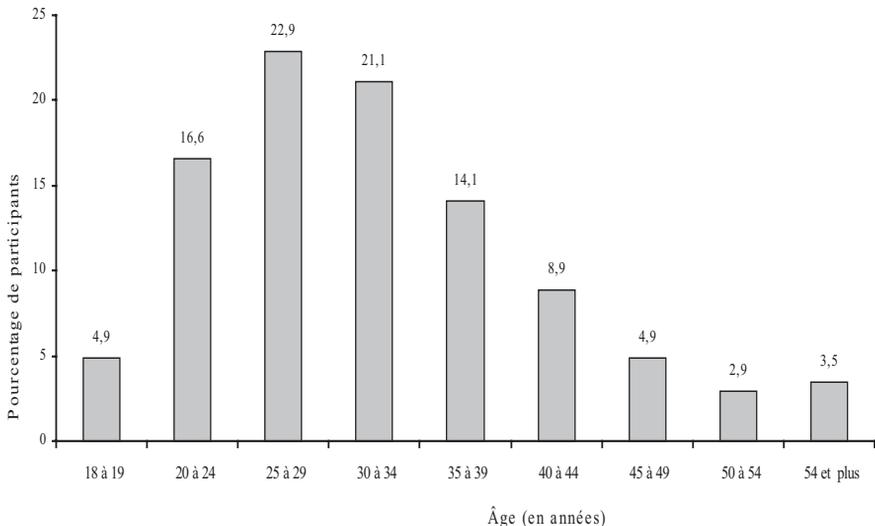


Figure 1: Répartition des enquêtés selon l'âge

## Le sexe

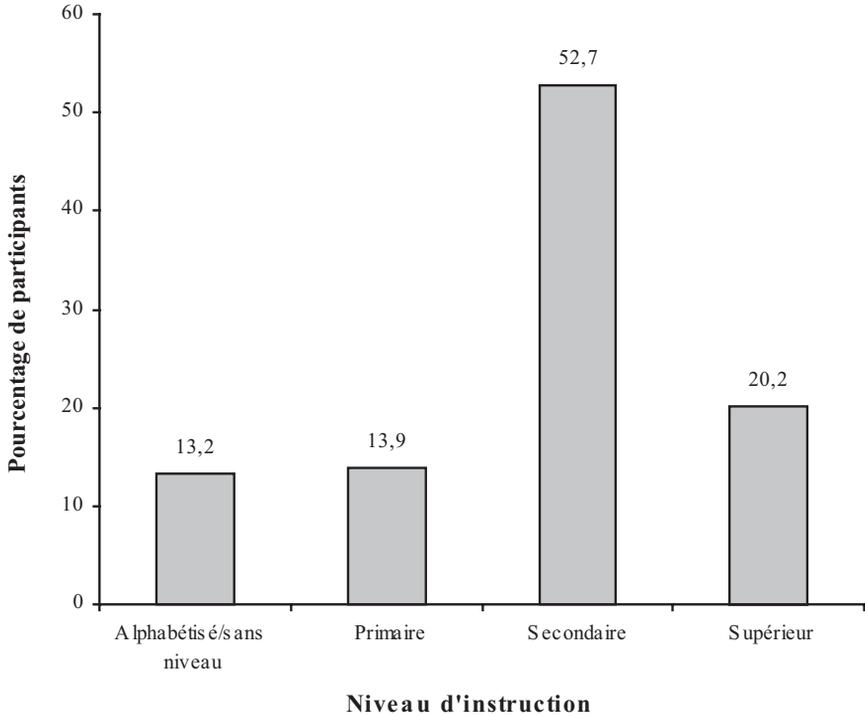
Les femmes représentaient 33,1% des enquêtés, soit une personne enquêtée sur trois. Cette proportion traduit une sous représentation des femmes dans l'échantillon au regard de leur poids démographique dans le pays. Toutefois, la ville de Kaya a enregistré 51,0% de participation féminine (Tableau I).

**Tableau I : Répartition des enquêtés par chef-lieu de la région**

Chef- lieu de région	Taille de l'échantillon	Effectif des femmes (%)
Dédougou	100	20 (20)
Banfora	100	34 (34)
Ouagadougou	300	124 (41,3)
Tenkodogo	100	25 (25)
Kaya	100	51 (51)
Koudougou	100	47 (47)
Manga	100	31 (31)
Fada N'Gourma	100	40 (40)
Bobo Dioulasso	300	76 (25,3)
Ouahigouya	100	37 (37)
Ziniaré	100	27 (27)
Dori	100	24 (24)
Gaoua	100	27 (27)
National	1700	563 (33,1)

## Le niveau d'instruction

Parmi les enquêtés, 52,7% avaient fréquenté un établissement d'enseignement secondaire (figure 2).



*Figure 2: Répartition des enquêtés selon le niveau d'instruction*

Le niveau d'instruction des enquêtés est relativement élevé puisque près de 73% d'entre eux avaient fréquenté au moins une classe d'enseignement secondaire.

### **La catégorie socioprofessionnelle**

La catégorie socioprofessionnelle est connue pour 96,6% des enquêtés et 65,5% exerçaient leur profession dans les secteurs public ou privé (figure 3).

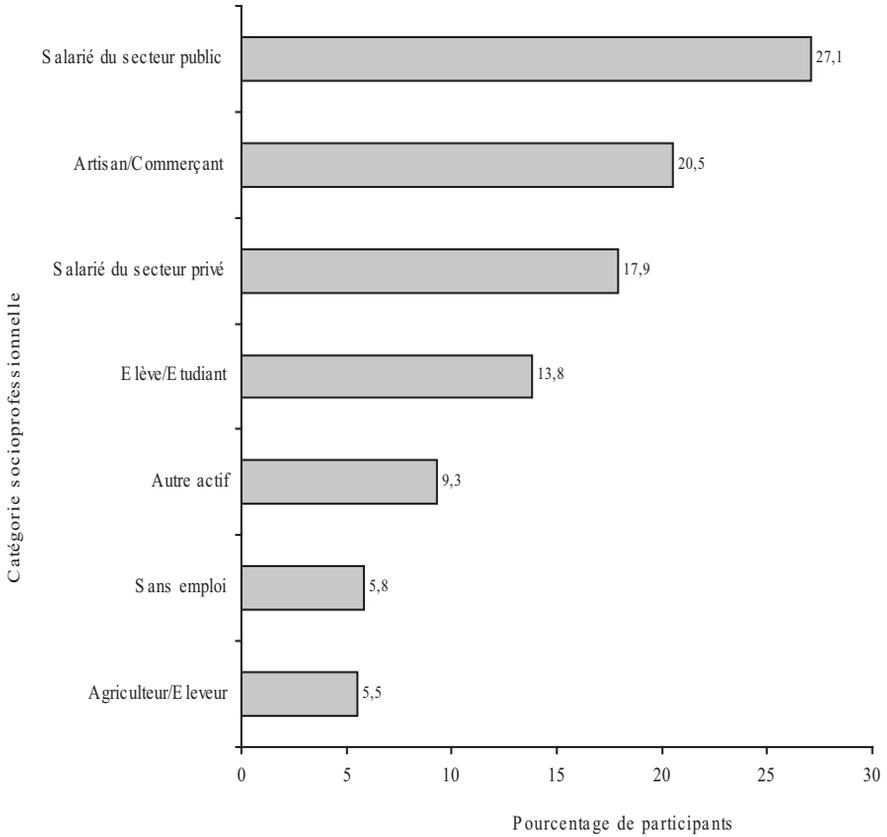


Figure 3: Répartition des enquêtés selon la catégorie socioprofessionnelle

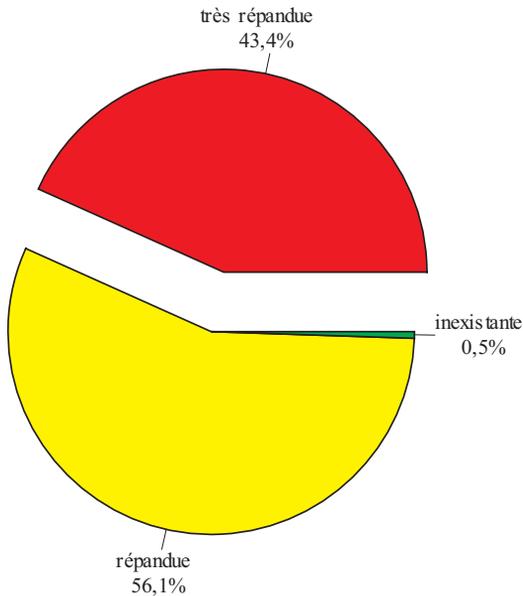
## 2.2. Perception de la corruption

### De l'importance de la corruption

L'importance de la corruption a été évaluée à travers la perception de son ampleur, de son occurrence et de son évolution.

## L'ampleur

Des 1700 enquêtés, 1637 (96,3%) se sont exprimés sur l'ampleur de la corruption dans le pays. Pour 99,5%, la corruption est répandue ou très répandue au Burkina Faso (figure 4).



**Figure 4 : Répartition des enquêtés selon l'ampleur perçue de la corruption au Burkina Faso**

Dans chaque chef-lieu de région, au moins 98% des enquêtés ont déclaré que la corruption était répandue ou très répandue (tableau II).

Chef-lieu de région	Nombre de répondants	% des enquêtés selon la région de résidence et l'ampleur perçue de la corruption :			
		Inexistante	Répondue	Très répandue	Répondue ou très répandue
Dédougou	86	1,2	72,1	26,7	98,8
Tenkodogo	92	1,1	70,7	28,3	99
Kaya	96	2,1	93,8	4,2	98
Bobo Dioulasso	296	1	38,9	60,1	99
Gaoua	95	2,1	75,8	22,1	97,9
Koudougou	99	0	61,6	38,4	100
Manga	95	0	62,1	37,9	100
Fada N'Gourma	87	0	54	46	100
Banfora	99	0	36,4	63,6	100
Ouagadougou	295	0	44,1	55,9	100
Ouahigouya	100	0	60	40	100
Ziniaré	97	0	62,9	37,1	100
Dori	100	0	60	40	100
National	<b>1637</b>	<b>0,5</b>	<b>56,1</b>	<b>43,4</b>	<b>99,5</b>

**Tableau II : Répartition des enquêtés selon la région et l'ampleur perçue de la corruption**

La prise de conscience grandissante de l'ampleur de la corruption observée en 2006 (95,4%) s'est renforcée en 2007 (99,5% ). Les déclarations ci-après de certains enquêtés confortent leur perception de l'ampleur de la corruption dans le pays :

« Dans tous les secteurs, la corruption est devenue monnaie courante. Le comble c'est qu'elle est enracinée dans les hautes sphères, d'où la difficulté de la combattre » (Un étudiant à l'Université de Ouagadougou).

« La corruption a atteint un niveau où elle n'étonne plus personne, elle concerne celui qui donne et celui qui reçoit. C'est devenu une habitude, à tel point que si vous avez besoin de service dans l'administration, vous devez vous dire : pourvu que j'aie de quoi donner ». (Un commerçant à Koudougou)

« Dans le pays, la corruption est devenue une habitude. Je pense que le pays n'arrivera nulle part si on ne prévoit pas des mesures pour

*restreindre ce système parce que le bas peuple est maintenant convaincu qu'avec ce système, pour accéder à certains services il faut corrompre».* (Un religieux à Ziniaré)

## **L'occurrence de la corruption en 2007**

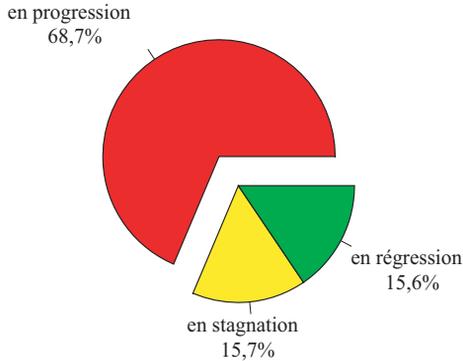
A la question de savoir si les enquêtés avaient expérimenté eux-mêmes des faits et pratiques de corruption au cours de l'année 2007. Ainsi 45% des enquêtés ont déclaré avoir été victimes ou témoins de pratiques corruptrices. A Bobo Dioulasso et à Ouagadougou, on a observé les pourcentages les plus élevés de personnes ayant déclaré avoir été victimes ou témoins d'actes de corruption (respectivement 54% et 44%), avec cependant plus de témoins à Ouagadougou qu'à Bobo-Dioulasso. Un instituteur relate comment il s'est trouvé dans le rôle de corrupteur:

*« J'ai déjà été victime d'acte de corruption, raconte-t-il. Je venais d'être engagé et je me suis rendu à la Fonction Publique : quand j'ai demandé mon dossier d'engagement, on m'a répondu qu'on ne le retrouvait pas. Je ne connaissais personne et je ne savais pas à qui m'adresser. Une personne s'est approchée de moi et m'a dit : “ je t'ai écouté raconter les problèmes que tu as. Alors essaie de voir comment faire pour que ton dossier soit retrouvé. Je lui ai donné trois mille francs. C'était avant-midi, l'après-midi mon dossier a été retrouvé”. J'étais content d'avoir fait avancer mon dossier. Malheureusement, on m'a exigé ça avant, sinon j'aurais pu faire ça en guise de remerciement. Je ne peux pas dire que c'est nécessaire mais je n'avais pas en quelque sorte le choix ».*

Notre opinion est que la proportion de personnes victimes ou témoins d'actes de corruption est plus élevée que celle observée : de nombreuses personnes enquêtées ont dû refuser de répondre à la question par peur de représailles éventuelles ou par réserve.

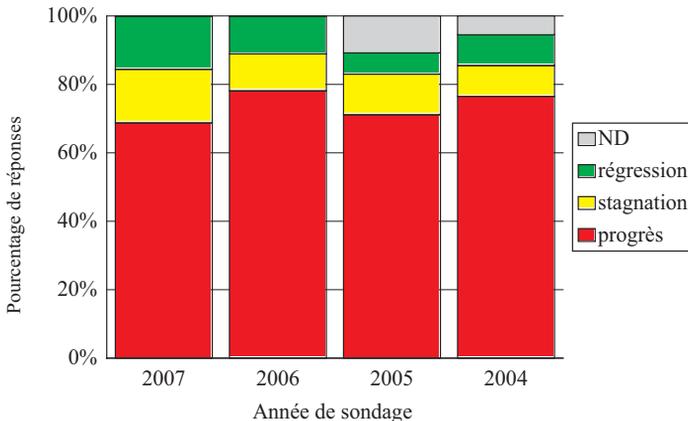
## L'évolution de la corruption

En ce qui concerne l'évolution de la corruption, au moins deux personnes enquêtées sur trois (68,8%) ont estimé que la corruption était en progression au Burkina Faso (figure 5).



*Figure 5 : Répartition des enquêtés selon l'évolution perçue de la corruption au Burkina Faso*

Il convient toutefois de noter que cette proportion est inférieure à celle observée de 2004 à 2006 (figure 6).



*Figure 6 : Répartition des enquêtés selon leur perception de l'évolution de la corruption au cours des quatre dernières années au Burkina Faso*

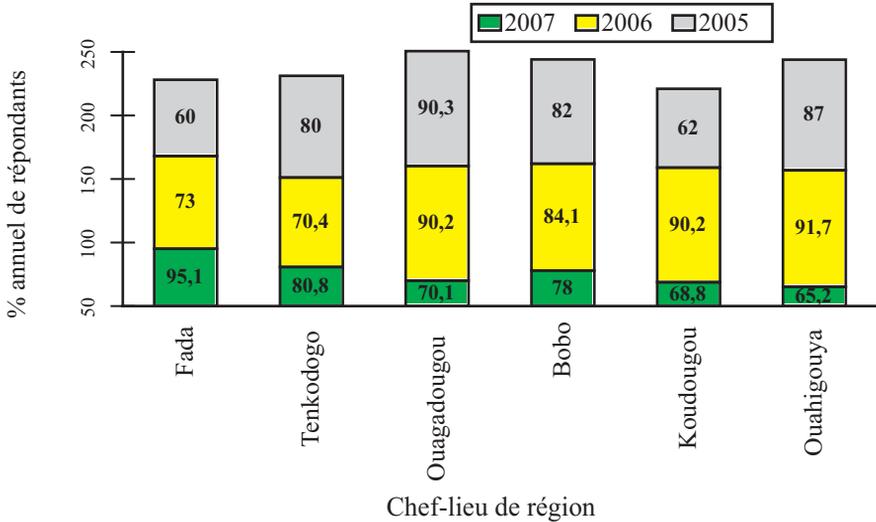
La baisse de la proportion des enquêtés qui ont déclaré une progression de la corruption est imputable à un accroissement des proportions d'enquêtés pour lesquels, la corruption stagne ou régresse. Ces dernières proportions d'égale importance (à l'exception de celle de l'année 2005) augmentent annuellement. Depuis 2004, les institutions de l'Etat (Comité national d'éthique, Haute autorité de coordination de la lutte Contre la corruption, la Cour des comptes) ont commencé à remettre aux autorités leurs rapports annuels d'activités. La médiatisation de la remise de ces rapports conjuguée à l'action de communication intensive du REN-LAC sur les faits et pratiques de corruption ont amené les autorités à prendre position publiquement sur la corruption. Cela a généré chez nombre de citoyens le sentiment légitime qu'enfin une certaine volonté politique de lutter contre le fléau de la corruption se manifeste. Avec le renforcement provisoire de la discrétion observée par les auteurs de corruption suite à ces événements, l'illusion sur les effets de la politique anticorruption a fait croître les proportions des enquêtés déclarant la stagnation ou la régression de la corruption au cours des enquêtes à partir de 2004.

Les villes de Fada N'Gourma et de Tenkodogo ont enregistré la plus forte proportion d'enquêtés ayant déclaré la corruption en progression (95,1% et 80,8%) (tableau III).

**Tableau III : Répartition des enquêtés selon l'évolution perçue de la corruption et selon la région**

Chef lieu de région	Effectif et % des enquêtés selon l'évolution perçue de la corruption						Total
	en progression		en régression		en stagnation		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif
Dédougou	37	45,7	21	25,9	23	28,4	81
Banfora	62	63,9	21	21,6	14	14,4	97
Ouagadougou	188	70,1	43	16,0	37	13,8	268
Tenkodogo	63	80,8	6	7,7	9	11,5	78
Kaya	60	75,0	3	3,8	17	21,3	80
Koudougou	64	68,8	14	15,1	15	16,1	93
Manga	57	70,4	12	14,8	12	14,8	81
Fada N'Gourma	39	95,1	2	4,9	0	0,0	41
Bobo Dioulasso	223	78,0	31	10,8	32	11,2	286
Ouahigouya	60	65,2	10	10,9	22	23,9	92
Ziniaré	54	55,7	31	32,0	12	12,4	97
Dori	71	74,0	13	13,5	12	12,5	96
Gaoua	32	40,5	22	27,8	25	31,6	79
Total	1010	68,8	229	15,6	230	15,7	1469

La situation de Fada N'gourma semble particulière par l'accroissement annuel régulier de la proportion des enquêtés qui perçoivent une progression de la corruption dans le pays au cours des trois dernières années (figure 7).

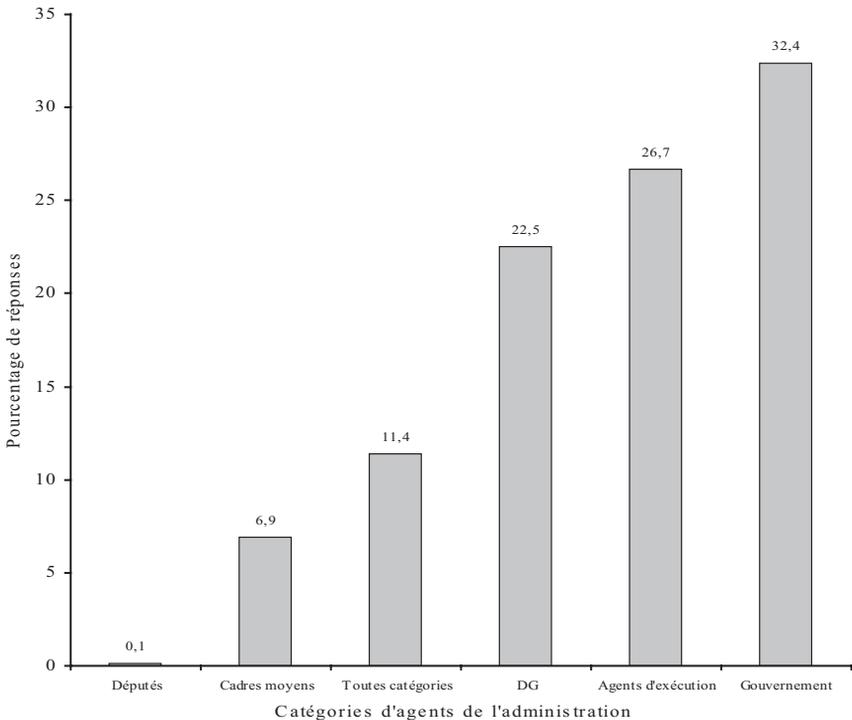


*Figure 7 Evolution de la corruption dans six chefs lieux de région au cours des trois dernières années*

Ailleurs, les fluctuations sont infimes comme à Bobo Dioulasso.

### **De la corruption des agents de l'administration**

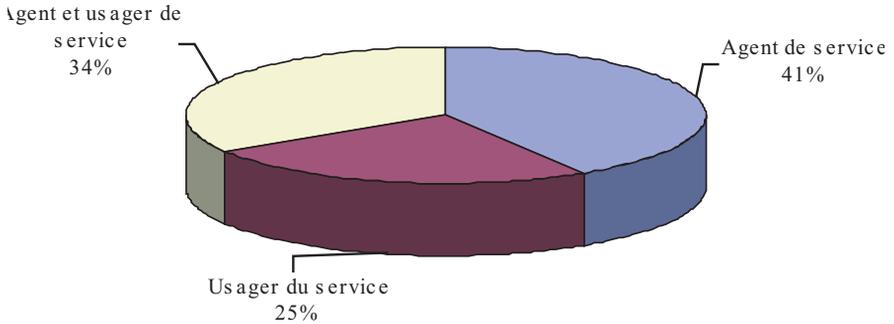
Au cours de ce sondage, les enquêtés se sont prononcés sur la corruption des agents aux différents échelons de la hiérarchie administrative. Les membres du Gouvernement, les directeurs généraux des services administratifs ou des sociétés et les agents d'exécution étaient perçus par près de 82% des enquêtés comme ceux qui pratiquaient le plus la corruption dans le pays (figure 8).



*Figure 8: Catégories d'agents de l'administration les plus réceptives à la corruption*

Ce constat met en évidence les deux formes principales de corruption: la petite corruption par laquelle des agents d'exécution soutirent de petites sommes d'argent ou d'autres avantages indus auprès des usagers des services (perçue par 27% des enquêtés) et la grande corruption au cours de laquelle, dans des milieux politico-administratifs, des autorités abusent de leur fonction ou de leur autorité à des fins privées ou individuelles (perçue par 55% des enquêtés).

A la question de savoir qui de l'agent de service ou de l'utilisateur des services publics prend l'initiative dans la pratique de la corruption, 41% des enquêtés ont désigné l'agent de service (figure 9).



*Figure 9: Répartition des enquêtes selon l'initiateur des faits et pratiques de corruption dans les services administratifs*

Le dysfonctionnement de l'administration avec son cortège de lenteur dite « administrative », de manque de transparence dans la gestion et le traitement des dossiers, de népotisme, ouvre la porte d'une part à des agents véreux de racketter les usagers des services et d'autre part à des usagers insatisfaits de la qualité des services de soudoyer des agents pour accélérer le traitement de leur dossier.

### **De la corruption dans des secteurs d'activités**

Les enquêtés ont classé 10 secteurs d'activités en fonction de l'importance de la corruption perçue dans chacun de ces secteurs. Invariablement, le trio « douanes – police/gendarmerie – impôts » occupe annuellement les trois premiers rangs de la liste des services perçus comme les plus corrompus (tableau IV).

**Tableau IV : Classement de secteurs d'activités selon l'importance de la corruption perçue par les enquêtés**

Services	Répartition des réponses		Rang
	Nombre	%	
Douane	1132	23,2	1 <sup>er</sup>
Police/Gendarmerie	762	15,6	2 <sup>ème</sup>
Impôt	564	11,6	3 <sup>ème</sup>
Justice	488	10,0	4 <sup>ème</sup>
Mairies	427	8,8	5 <sup>ème</sup>
Santé	418	8,6	6 <sup>ème</sup>
Marché public	395	8,1	7 <sup>ème</sup>
Enseignement	334	6,9	8 <sup>ème</sup>
Administration centrale	298	6,1	9 <sup>ème</sup>
Médias	54	1,1	10 <sup>ème</sup>

En fonction de leurs caractéristiques socioprofessionnelles les enquêtés percevaient sous un angle plus ou moins différent l'importance de la corruption dans les secteurs d'activités (tableau V).

**Tableau V : Répartition des enquêtes selon leurs catégories socioprofessionnelles et les secteurs d'activités**

Secteurs les plus corrompus	Effectif et pourcentage des enquêtes par catégories socioprofessionnelles													
	Salarié du secteur public		Salarié du secteur privé		Artisan / Commerçant		Agriculteur/Éleveur		Élève/Étudiant		Autre actif		Sans emploi	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Enseignement	8	1,8	12	4,0	12	3,6	12	13,8	32	13,9	7	4,6	9	9,4
Douane	200	45,8	110	36,5	119	36,0	15	17,2	104	45,2	66	43,4	27	28,1
Impôt	31	7,1	34	11,3	46	13,9	7	8,0	16	7,0	7	4,6	7	7,3
Justice	31	7,1	29	9,6	28	8,5	5	5,7	21	9,1	9	5,9	11	11,5
Mairies	14	3,2	20	6,6	22	6,6	12	13,8	7	3,0	7	4,6	9	9,4
Marché public	67	15,3	35	11,6	10	3,0	3	3,4	10	4,3	8	5,3	6	6,3
Médias	4	0,9	0	0,0	0	0,0	0	0,0	1	0,4	0	0,0	1	1,0
Police / Gendarmerie	38	8,7	23	7,6	53	16,0	14	16,1	21	9,1	26	17,1	12	12,5
Santé	17	3,9	18	6,0	29	8,8	17	19,5	8	3,5	20	13,2	7	7,3
Administration centrale	27	6,2	20	6,6	12	3,6	2	2,3	10	4,3	2	1,3	7	7,3
Total	437	100,0	301	100,0	331	100,0	87	100,0	230	100,0	152	100,0	96	100,0

Toutes les catégories socioprofessionnelles à l'exception des agriculteurs/éleveurs classaient la douane comme premier secteur corrompu à l'opposé des médias perçus comme les moins corrompus des secteurs d'activités.

Quelle que soit son importance, la présomption de corruption dans les secteurs d'activités de l'Etat interpelle ce dernier. La connaissance des poches de corruption et de la prédisposition des usagers à corrompre doit amener les pouvoirs publics à entreprendre des actions et des réformes structurelles de nature à saper les fondements du phénomène de la corruption. Par exemple, une application rigoureuse de la législation douanière, doublée d'un contrôle et d'un suivi appropriés pourraient réduire les circonstances de corruption ; tout comme la dénonciation des monopoles de droit ou de fait annihilerait les velléités de corruption des opérateurs économiques dans les secteurs d'activités concernés.

Le tableau VI présente l'évolution de ces secteurs au cours des 6 dernières années.

**Tableau VI : Rang perçu de secteurs d'activités de 2002-2007**

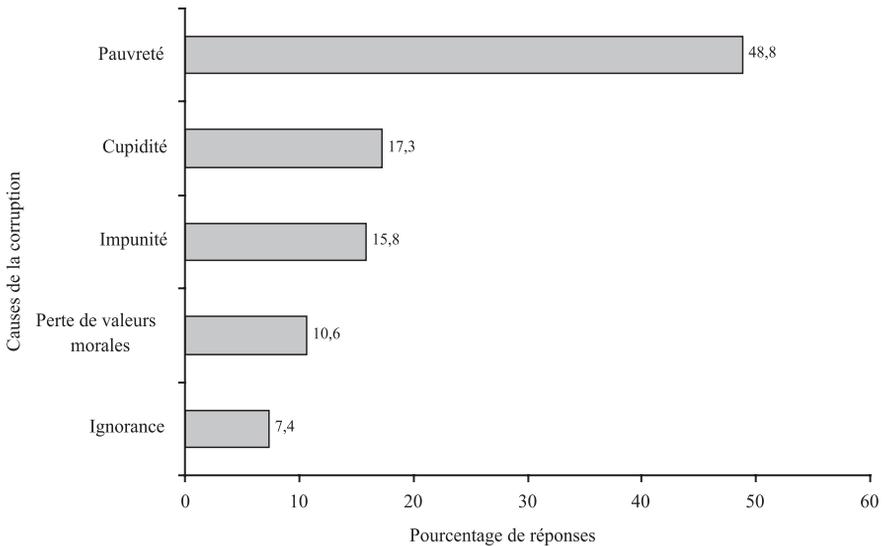
Secteurs d'activités	Rang des secteurs en :					
	2007	2006	2005	2004	2003	2002
Douanes	1	2	1	1	1	1
Police/gendarmerie	2	1	2	1	4	2
Impôts	3	3	3	7	9	9
Justice	4	4	6	9	7	8
Mairies	5	8	7	5	8	6
Santé	6	5	5	6	2	5
Marchés publics	7	9	4	4	2	4
Enseignement	8	7	9	6	7	8
Administration centrale	9	6	9	8	6	7
Médias	10	10	10	10	10	10

## Des causes et conséquences de la corruption

De façon générale, la corruption prospère dans un système qui la rend possible et minimise les risques pour ses acteurs. Cette partie présente les causes et conséquences de la corruption perçues au Burkina Faso par les enquêtés.

### Principales causes de la corruption au Burkina Faso

Les quatre principales causes de la corruption perçues par les enquêtés étaient la pauvreté, l'impunité, la cupidité des agents de l'administration et le dysfonctionnement de celle-ci. Ces causes ont été citées par 76,8% des enquêtés (figure 10)



**Figure 10: Répartition des enquêtés selon leur perception des causes de la corruption**

La première cause observée était la pauvreté, comme du reste le rapporte cet enquêté :

« *Lorsqu'on regarde le niveau des salaires des agents publics et l'état*

*de pauvreté dans lequel ils vivent, il leur est difficile de résister à la corruption. L'Etat devrait voir dans quelle mesure il doit améliorer les conditions de vie de ses employés »* (Un étudiant à l'Université de Ouagadougou).

En effet, la pauvreté des agents d'exécution et des cadres moyens de l'administration, attribuable à leurs « salaires – perdiems » est sans doute l'un des principaux déterminants des rackets et autres concussions des usagers des services. Le dysfonctionnement de l'administration, mais surtout le népotisme et le clientélisme pratiqués dans les services ne permettent pas une supervision et un contrôle appropriés des agents. Le laisser-aller qui en résulte est interprété par les populations et particulièrement les usagers des services administratifs comme une complicité tacite des cadres et des agents d'exécution pour les flouer. Par contre, seule la cupidité détermine les actes corruptifs des directeurs généraux des sociétés d'Etat, des députés et des membres du gouvernement. Mettant à profit les importants pouvoirs de décision dont ils sont dotés, ces personnes non seulement révisent à longueur d'année leurs émoluments déjà fort élevés, mais elles tissent ingénieusement entre elles divers réseaux de sociabilité qui leur permettent d'y faire circuler pots-de-vin et autres commissions à travers de multiples investissements de pertinence douteuse et toujours mal exécutés avec la complicité de contrôleurs corrompus.

La toile de fond de ces deux causes distinctes est et demeure l'impunité que s'arrogent les tenants des pouvoirs de décision et dont profitent les agents d'exécution et cadres moyens.

## **Conséquences de la corruption au Burkina Faso**

Les enquêtés sont unanimes sur le fait que la corruption est un mal qui gangrène nos sociétés et dont les conséquences sont néfastes sur les populations et surtout sur les affaires publiques. Les conséquences de la corruption sont de plusieurs ordres.

La corruption conduit à l'appauvrissement et au sous développement économique du pays (selon 47,2% des enquêtés). Divers mécanismes

concourent à cette situation dont les principaux sont les suivants :

- la réduction des recettes fiscales soustraites par la corruption et les détournements ;
- la mauvaise allocation des ressources publiques à travers des investissements inutiles mais pourvoyeurs de juteux pots-de-vin et commissions ;
- une répulsion des investisseurs pour qui la corruption est fort justement perçue comme un impôt indu, un prélèvement injustifié sur les bénéficiaires et donc source de non rentabilité ;
- la suppression de fait de la compétition économique, puisque l'entrepreneur n'est plus valorisé par sa compétence et sa capacité technique, mais plutôt par l'importance des pots-de-vin qu'il veut verser ou par son appartenance à la sphère du pouvoir.

La corruption renchérit le coût des prestations et des fournitures et aggrave l'endettement du pays (selon 31,5% des réponses). Les taux de corruption pratiqués dans l'économie nationale sont répercutés sur les prix. Ce sont les citoyens qui supportent les surprix injustifiés, la différence étant empochée par des fonctionnaires ou des hommes politiques qui abusent de leur pouvoir pour servir leurs intérêts privés. Ainsi, pendant que les privilégiés s'enrichissent, les simples citoyens s'appauvrissent soit parce qu'ils sont rackettés et sont obligés de payer des services généralement gratuits; soit parce qu'ils paient le surcoût dû à la corruption par l'augmentation des prix ou par l'augmentation des impôts que l'Etat sera obligé, tôt ou tard, de décider. L'accès des pauvres aux services sociaux de base se trouve donc compromis.

La corruption affaiblit les institutions de la République (selon 16,1% des réponses) : avec la généralisation de la corruption, le citoyen n'a plus confiance en l'administration. Il ne croit plus à la justice, aux forces de l'ordre... Bref il n'a plus confiance aux institutions dont le rôle est dévoyé. Une telle situation entraîne la frustration des populations qui se désengagent de la participation civique, toute chose pouvant amener des remous sociaux, source d'instabilité politique.

La corruption porte atteinte à la démocratie (selon 5,2% des réponses): les pratiques clientélistes et de copinages finissent par porter atteinte à la démocratie où les possibilités d'alternance se raréfient. Le trafic d'influence et l'abus d'autorité, l'utilisation privée de l'administration, l'achat ou la cooptation des opposants, monnaies courantes pendant les périodes électorales constituent autant d'entraves à la liberté de vote. Les candidats ne sont plus choisis pour leur programme électoral, mais pour leur capacité à pratiquer le clientélisme ou à acheter les voix des électeurs. Toutes ces pratiques pervertissent la démocratie et empêchent ses mécanismes de jouer correctement.

### **Des perspectives d'actions de lutte contre la corruption**

Une proportion importante des enquêtés (89%) croit en la possibilité de lutter contre la corruption au Burkina Faso. Les principales actions perçues par les enquêtés comme les plus efficaces étaient par ordre de priorité 1) les sanctions contre les acteurs de corruption (52,0% des réponses), 2) la sensibilisation et l'information des citoyens sur le fléau de la corruption, ses conséquences sur les mœurs et les valeurs sociétales, la qualité des services et investissements et sur la bonne gouvernance (25,7% des réponses), 3) l'amélioration des conditions de vie des populations (20,3% des réponses). Les autres actions moins prioritaires représentaient à peine 2% des réponses.

Cette prise de position des personnes enquêtées sur les actions prioritaires de lutte contre la corruption dans notre pays appelle trois remarques : d'abord, l'ampleur de la corruption contrastant avec l'impunité des acteurs de corruption a fini de convaincre les populations et les acteurs de la lutte contre la corruption que seules des sanctions dissuasives sont à même de ramener les choses à l'ordre. L'impunité des acteurs de corruption est d'autant plus mal perçue par les populations qu'un arsenal impressionnant d'institutions, de lois et règlements est mis en place par le gouvernement. Ces situations confortent l'analyse du Réseau sur l'absence de volonté politique du gouvernement de lutter contre la corruption et la vacuité des discours

politiques officiels au sujet de cette lutte. Ensuite, la sensibilisation et l'information des citoyens sur le fléau de la corruption en particulier sur ses conséquences néfastes pour l'ensemble de la société burkinabé apparaissent aux yeux des populations comme un axe d'interventions efficaces contre la corruption. On peut se réjouir que le gouvernement ait accédé récemment à la publication des rapports de certaines institutions *de veille et de contrôle*. Cependant beaucoup restent à faire, qu'il s'agisse de l'extension de cette possibilité aux suites données aux rapports publiés, aux autres structures (les inspections ministérielles notamment) qui oeuvrent dans le même domaine, qu'il s'agisse de l'accès des journalistes à l'information, ou encore à la simplification des actes de l'administration accessible au niveau d'instruction des populations ou de la mise en place des mécanismes de recours dans les services administratifs pour des usagers frustrés. Enfin on observe une cohérence entre la perception des conséquences de la corruption et celle des actions de lutte contre celle-ci. En l'absence de sanctions efficaces contre les auteurs de corruption, le sous développement du pays, les inégalités et tensions sociales iront en s'approfondissant. Parmi les enquêtés qui croient à la possibilité d'interventions efficaces contre la corruption, neuf enquêtés sur dix ont déclaré leur intention de prendre part aux interventions : 46,9% ont déclaré vouloir participer aux dénonciations des auteurs de corruption ; 37,7% aux campagnes d'information et de sensibilisation. Si 5,4% ont souhaité adhérer aux associations ou structures de lutte anticorruption, 6,5% ont déclaré vouloir *rester intègres, en ne prenant part à aucune manœuvre corruptrice*. Une telle disposition est un potentiel à exploiter par toutes les structures de lutte contre la corruption pour élargir et diversifier le champ de la lutte anti-corruption.

Au terme de l'examen des résultats de l'enquête, les conclusions ci-après peuvent être formulées :

- la corruption est répandue dans tous les secteurs d'activités ; seuls 31% des enquêtés perçoivent une évolution stationnaire ou régressive de la corruption ;

- au cours de l'année, environ cinq personnes sur 10 ont été personnellement victimes ou témoins de pratiques corruptrices ;
- les personnes les plus enclines à la corruption se recrutent parmi les agents d'exécution de l'administration, mais surtout parmi les autorités dirigeantes (directeurs généraux des sociétés, députés, membres du gouvernement) ;
- parmi les secteurs d'activités perçus comme les plus corrompus, culmine le trio douanes, police/gendarmerie et impôts ;
- les principales causes de la corruption sont la pauvreté, l'impunité, la cupidité des agents de l'administration et le dysfonctionnement de celle-ci tandis que parmi les conséquences, sont décrits l'appauvrissement et le sous développement économique du pays, le renchérissement de la vie, l'affaiblissement des institutions de la République et l'atteinte à la démocratie.
- Les actions perçues comme les plus susceptibles de réduire la corruption sont les sanctions contre les acteurs de corruption, la sensibilisation et l'information des citoyens sur le fléau de la corruption, ses conséquences sur les mœurs et les valeurs sociétales, la qualité des services et des investissements et sur la bonne gouvernance, l'amélioration des conditions de vie des populations.
- Parmi les enquêtés qui croient à la possibilité d'interventions efficaces contre la corruption, neuf enquêtés sur dix ont déclaré leur intention de prendre part audites interventions par la dénonciation des auteurs de corruption, des campagnes d'information et de sensibilisation, en adhérant aux associations ou structures de lutte anticorruption ou en restant intègres

### **2.3. Etat de la lutte anticorruption en 2007**

Cette section du rapport analyse les actions entreprises et/ou menées par les différents acteurs de la vie nationale pour lutter contre la corruption. Résultant de la revue documentaire, elle traite de l'action gouvernementale, de la société civile, de la presse, des partenaires techniques et financiers en matière de lutte contre la corruption.

## L'action gouvernementale

En 2007, la lutte contre la corruption a été encore réaffirmée dans les discours politiques des gouvernants. On a pu noter çà et là quelques mesures répressives mais toujours timides et qui restent très en deçà des fautes commises et en déphasage avec le discours politique.

Dans son adresse à la nation, le 31 décembre 2007, le Président Blaise Compaoré affirmait: *«Seul un Etat de qualité, capable et respecté peut assurer un environnement sécurisé indispensable à une gestion performante de nos économies et à la réalisation des infrastructures de base souhaitées. Il apparaît donc impérieux pour notre nation de persévérer dans la construction d'un système de gouvernance efficace et concerté. Ce modèle doit se construire sur la responsabilisation citoyenne, l'élévation de la qualité de nos ressources humaines, celle de la gouvernance de nos institutions, de même que sur la juste sanction des manquements.*

*J'encourage les autorités de veille et de contrôle à s'assumer pleinement.*

*Notre Administration doit se moderniser profondément et gagner au quotidien le pari de la rigueur, de la transparence et de l'efficacité<sup>1</sup>».*

Cependant, dans la pratique, rien n'est entrepris pour encourager les autorités de veille et de contrôle à s'assumer pleinement et à fédérer toutes les forces vives de la nation contre la corruption dans le pays. Le chef de l'Etat cache mal son indifférence, voire son mépris à l'égard des structures non étatiques, comme celles de la société civile. En effet, à la question suivante d'un journaliste : *«Comment expliquez-vous le fait qu'au-delà de la Cour des comptes, il y a le REN-LAC, la Haute Autorité de Coordination de la lutte contre la corruption dont les rapports dorment dans les tiroirs ? »*, le président a ainsi répondu : *«Dormir dans des tiroirs veut dire quoi ? Parfois, des structures rédigent et publient des rapports renfermant des choses qui ne sont pas*

---

<sup>1</sup> Sidwaya N° 6333 du 02 Janvier 2008.

*réelles. Le gouvernement ne peut pas passer le temps à s'occuper de ceux-là. Il doit travailler avec ses propres institutions comme la Cour des comptes chargée de la lutte contre les malversations dans la gestion de l'administration. Si le gouvernement doit faire de chaque association qui se crée dans ce pays une institution de la république, il ne pourra pas travailler<sup>2</sup>». En fait, cette réponse est une fuite en avant, car, même les rapports des institutions de la république comme ceux de l'Inspection générale d'Etat, de la Cour des comptes, de la Haute Autorité de Coordination de la Lutte contre la Corruption et du Comité national d'éthique dorment également dans les tiroirs. En outre, elle montre clairement que ce ne sont pas les organisations de la société civile qui refusent de travailler avec les institutions administratives comme on aime à le distiller au Burkina Faso dans le milieu des partenaires techniques et financiers. Il est du devoir du gouvernement d'analyser sans discrimination tous les rapports traitant de la corruption et de dénoncer ceux des structures administratives ou non qui contiennent «des choses qui ne sont pas réelles».*

Le Premier Ministre Tertus Zongo a, dès sa nomination le 04 juin 2007, fait de la lutte contre la corruption son cheval de bataille. En effet, le 4 octobre 2007, lors de sa déclaration de Politique générale devant l'Assemblée nationale, il a reconnu que: *«de nombreux citoyens burkinabé sont scandalisés par la perception qu'ils ont du phénomène de la corruption et de la fraude en tous genres et à tous les niveaux ; ils sont frustrés par l'inefficacité des structures de lutte dont les stratégies sont prises à défaut. Ils sont déçus par l'érosion du sens du service public et de l'autorité de l'Etat face à la montée de l'incivisme. Ils se sentent impuissants devant la froideur et le caractère impersonnel de l'administration, et la démission de certains d'entre nous devant leurs responsabilités<sup>3</sup>»*. Il a alors indiqué que la stratégie d'action de son Gouvernement s'appuiera sur quatre orientations dont

---

<sup>2</sup> Sidwaya N° 6333 du 02 Janvier 2008.

<sup>3</sup> Le Pays N°3971 du mardi 09 octobre 2007.

*«le renforcement de l'autorité de l'Etat et la promotion d'une gouvernance partagée».*

Le 11 octobre 2007, le Premier ministre expliquant sa déclaration de Politique générale au cours d'une conférence de presse annonçait la création d'une Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat (ASCE) pour dit-il, *« combler les faiblesses actuelles. Ainsi, poursuit-il, plus personne ne gardera de dossiers par-devers lui dans les tiroirs. Cette structure publiera ses résultats »*<sup>4</sup>. L'ASCE est présentée comme la réponse du gouvernement aux rapports sans suite des structures dites de veille et de contrôle. L'engagement anti-corruption du premier ministre paraît alors sans équivoque : mais joindra-t-il l'acte à la parole ? Examinons les faits ci-après.

## **La mise en place de structures de lutte contre la corruption**

L'an 2007 a vu la création et la restructuration d'institutions étatiques de lutte anticorruption.

### **➤ La création de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat**

Quatre mois après la déclaration de Politique générale du premier ministre devant l'Assemblée nationale, le gouvernement a procédé à la création de l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat (ASCE), sous l'autorité du premier ministre. Pour le gouvernement, *« les résultats des analyses menées ces dernières années ont mis en évidence des faiblesses dans le système de contrôle. Cette situation commande la rationalisation des organes de contrôle et le renforcement de leur autorité de même que leur pouvoir d'action. L'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat intègre dorénavant les attributions jadis dévolues à l'Inspection générale d'Etat, à la Haute Autorité de Coordination de Lutte contre la Corruption (HACLC) et une partie des attributions de*

---

<sup>4</sup> Le Pays N°3974 du lundi 15 octobre 2007.

*la Coordination Nationale de Lutte contre la Fraude (CNLF) qui sera par conséquent restructurée. En outre, elle coordonne les activités des autres structures de contrôle, reçoit leurs rapports et veille à la mise en oeuvre des recommandations y contenues »<sup>5</sup>. Pour une plus grande efficacité, la saisine de la justice et la publication des rapports annuels relèvent désormais des attributions de cette nouvelle structure. La création de l'ASCE apparaît comme une manière pour le gouvernement de se racheter auprès des Partenaires techniques et financiers qui comme le REN-LAC, ne croyaient plus à l'efficacité de la politique de lutte contre la corruption mise en œuvre. En effet, nombre de partenaires techniques et financiers et le REN-LAC avaient refusé de participer à l'atelier tenu en septembre 2006 à Tenkodogo dans le but de rendre opérationnel le document de politique nationale de lutte contre la corruption adopté par le conseil des ministres du 19 mai 2006. Ce document avait remplacé celui élaboré et adopté par consensus entre le gouvernement, la société civile, les partenaires techniques et financiers au cours d'un séminaire en décembre 2004.<sup>6</sup> L'ASCE a été dotée d'un pouvoir de saisine de la justice ; elle a en outre la possibilité de rendre ses rapports publics. Ces pouvoirs qui lui ont été conférés constituent une avancée significative comparée à ceux jadis accordés à la HACLC ; elle devrait en user pour donner un élan offensif à l'action des pouvoirs publics contre la corruption. Toutefois, son rattachement au premier ministère pourrait limiter son champ d'action. Le gouvernement dans un souci de donner plus d'efficacité à l'action de l'ASCE, aurait pu lui conférer plus d'autonomie. Comparaison n'est pas raison, dit-on, mais certains pays ont déjà ainsi procédé. Au Mali, le Bureau du Vérificateur Général est une structure indépendante de toutes les institutions de l'Etat<sup>7</sup>. Au Bénin, les quinze membres de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption sont issus des structures étatiques, du secteur*

<sup>5</sup> Compte rendu du conseil des ministres du mercredi 10 octobre 2007 dans Le Pays N°3974 du 15 octobre 2007.

<sup>6</sup> Pour plus de détails, voir rapport 2006 sur l'état de la corruption au Burkina Faso, P.40-41.

<sup>7</sup>Cf. Loi N0 03 -030 AN du 11 Août 2003 instituant le Vérificateur général au Mali , article 1.

privé, de la société civile mais aussi de journalistes spécialisés dans les investigations sur des faits de corruption<sup>8</sup>.

### ➤ La création de l'Autorité de Régulation des Marchés publics

Créée en mai 2007, l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) a été rendue opérationnelle en juillet 2008 avec l'installation des membres du conseil de régulation de ladite Autorité. A l'occasion de cette installation, le Premier Ministre a déclaré: *«Maintenant les gens vont être sanctionnés, que ce soit les entreprises ou les agents de l'administration, ils vont être sanctionnés, même pénalement. C'est l'Autorité qui enverra les gens en justice; ce n'est pas le gouvernement»*<sup>9</sup>. Cette affirmation du Premier ministre appelle deux observations : d'abord, la reconnaissance officielle est faite que l'impunité jusque-là était la règle dans le domaine des marchés publics ; ensuite, la fuite grossière en avant du gouvernement qui cache mal l'absence de volonté politique de lutte anticorruption : n'est-ce pas au nom du gouvernement que l'ARMP exercerait son pouvoir d'envoyer des gens en prison ? L'ARMP réfléchira longtemps sur la signification du refus du gouvernement d'envoyer lui-même les gens en prison avant de décider de le faire elle-même. Cette deuxième observation a été rapidement confirmée puisque des membres du conseil de l'ARMP cités dans certaines affaires restent impunis.

Par exemple, le vendredi 18 avril 2008 a eu lieu à Doundoudougou, un village situé à une trentaine de kilomètres de Koupéla, le lancement des travaux de construction du centre de santé composé d'un dispensaire, d'un dépôt de médicaments essentiels génériques (MEG), de latrines et de douches d'un coût de 43 millions de francs CFA. Le président de l'ARMP s'est fait passer pour le donateur ! Seulement, trois mois plus tard, on découvre que Doundoudougou a bénéficié de ce centre de

---

<sup>8</sup> Décret N°2008-180 PRES du 08 avril 2008 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption, article 5.

<sup>9</sup> Sidwaya N° 6208 du 2 juillet 2008.

santé grâce aux financements de l'Etat burkinabé<sup>10</sup>. L'Agence Faso Baara, chargée de l'exécution de l'ouvrage confirme avoir lancé en urgence la procédure de passation de marchés en janvier 2008. L'attribution de marché ayant eu lieu en mars 2008 et l'accord de financement signé en juillet 2008, il en résulte que le centre de santé n'était pas un don de Monsieur Tibila Kaboré mais bel et bien une réalisation de l'Etat, donc des contribuables burkinabé.

Relatant l'événement, un bimensuel burkinabé<sup>11</sup> écrira: « *Ce qui frappe dans cette affaire, c'est que monsieur Tibila Kaboré est le conseiller technique mais aussi l'ami personnel de Tertius Zongo, qui l'avait promu directeur général des marchés d'Etat, du temps où il dirigeait le département des Finances. Le même Tibila Kaboré vient d'être installé le 1<sup>er</sup> juillet dernier à la tête de l'autorité de régulation des marchés publics. Ceci explique-t-il cela ? A-t-il voulu profiter de sa position actuelle pour faire de la récupération ? Voilà un cas qui vient ternir l'image de redresseur qu'entend se donner le Premier ministre* ». Il n'est pas le seul. En effet, monsieur Hervé Tibo Kaboré représentant de l'Association des Municipalités du Burkina Faso à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics en qualité de membre a été le Secrétaire permanent du Programme décennal du Développement de l'Enseignement de Base (PDDEB). En septembre 2005, les résultats d'un audit publié dans la presse nationale sur le PDDEB ont révélé entre autres malversations des dépenses inéligibles, des dépenses non justifiées ni remboursées, des justifications insuffisantes, etc., portant sur « *la somme de quatre milliards trois cent cinquante sept millions huit cent trente trois mille trois cent quarante huit (4.357.833.348) francs CFA*<sup>12</sup> ! » La publication du rapport avait suscité une indignation générale dont celle des partenaires techniques et financiers du programme. Et il est fort probable que le limogeage quelques jours plus tard du Ministre de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation,

<sup>10</sup> L'Observateur Paalga N° 7174 du 11 au 13 juillet 2008.

<sup>11</sup> L'Evènement, n°144 du 25 juillet 2008.

<sup>12</sup> L'Evènement N° 122 du 25 août 2007.

Monsieur Mathieu Rakisouilgri Ouédraogo sur qui ont couru des rumeurs de détournement dont la presse a fait écho, soit lié à cette affaire. Une chose est sûre, de 2005 à nos jours, officiellement, Jean Hervé T. Kaboré ne s'est jamais exprimé sur la gestion contestée des fonds du PDDEB et n'a jamais été inquiété non plus. Au contraire, il a été promu membre de l'ARMP.

## **Les rapports des institutions étatiques de lutte contre la corruption**

Trois structures étatiques œuvrant dans le domaine de la bonne gouvernance, de la transparence ou de la lutte contre la corruption ont transmis leurs rapports d'activités à leurs autorités de tutelle au cours de l'année 2007.

### **➤ Les rapports 2006 et 2007 de la Haute Autorité de coordination de lutte contre la Corruption**

Le président de la Haute autorité de coordination de la lutte contre la corruption a remis son rapport 2006 au premier Ministre Tertius Zongo le 26 juin 2007. Le contenu de ce rapport n'a pas été rendu public, mais le président de la HACLC a déclaré : «*Des réponses promptes auraient pu marquer un pas positif dans la marche des administrations...<sup>13</sup>*». Ces propos traduisent un sentiment de déception et résonnent comme un aveu d'impuissance du fait que les rapports précédents soient restés sans suite.

En juin 2008, le président de la même structure a remis son rapport d'activités 2007 au même Premier ministre. Il ressort de ce rapport les informations suivantes : «*15 dossiers relatifs à des présomptions de corruption et autres malversations financières d'un montant cumulé de 22 milliards 807 millions 994 mille 713 F CFA ; 13 dossiers de malversations de moindre importance d'un montant cumulé de 160*

---

<sup>13</sup> Sidwaya n°5934 du mercredi 27 juin 2007.

*millions 267 mille 619 F CFA ; 49 dossiers ne comportant que des dysfonctionnements<sup>14</sup>».*

Ainsi, le montant financier des 28 premiers dossiers s'élève à 22 milliards 968 millions 332 FCFA. Le Premier ministre qui a reçu le rapport a rassuré qu'il était informé depuis décembre 2007 des 15 dossiers de présomption de corruption portant sur 22 milliards 807 millions 994 mille 713 F CFA. Il a assuré que déjà, toutes les structures et personnes mises en cause avaient été interpellées et que l'enquête se poursuivait au niveau de l'Inspection générale d'Etat et de la Justice<sup>15</sup>. A ce jour, l'opinion publique n'a toujours pas été informée des suites données à ces dossiers par l'Inspection Générale d'Etat et la Justice.

### ➤ **Le rapport 2005 de la Cour des Comptes**

Ce rapport rendu public en 2007 comprenait l'analyse de l'exécution de la loi de finances gestions 2003 et 2004 et l'examen de la gestion de certains établissements et administrations publics. Nous présentons ci-après des extraits du rapport, relatifs à la gestion d'établissements et de programmes publics et de collectivités, ainsi que ceux des réponses de certains premiers responsables de ces établissements.

#### ***a) La réfection de l'hôtel de ville de Ouagadougou.***

*« Le contrôle effectué sur le marché relatif à la réfection de l'hôtel de ville de Ouagadougou a relevé des irrégularités à différents niveaux du processus [...] Des irrégularités relevées et les contradictions de fonds dans deux procès verbaux nous autorisent à émettre des réserves sur l'impartialité du dépouillement qui a abouti à l'attribution du marché <sup>16</sup>».* L'appel d'offres restreint et la désignation du maître d'œuvre n'ont suivi aucune procédure prévue par la réglementation

---

<sup>14</sup> Le Pays N°4131 du 4 juin 2008.

<sup>15</sup> Op. Cit.

<sup>16</sup> Cour des comptes : Rapport public 2005.

générale des marchés publics. Ce qui fait dire à la Cour des comptes que le dépouillement des offres : *« ne pouvait plus garantir le principe de la concurrence équitable<sup>17</sup> »*.

Les faits révélés dans le rapport de la Cour des Comptes ont indexé le maire de la commune de Ouagadougou, qui a réagi au cours d'une conférence de presse qu'il a animée le 10 août 2007 en ces termes: *« Je suis en désaccord total avec la Cour des comptes par rapport à de telles affirmations. Si telle est la conviction de la Cour des comptes, que l'on me traduise devant les tribunaux<sup>18</sup> »*. Le maire s'en est pris directement au président de la Cour des Comptes: *« Qu'on nous souligne les erreurs et insuffisances relevées dans le traitement du dossier; nous ne pouvons que prendre acte, mais qu'au-delà on veuille assimiler ces insuffisances et erreurs constatées à la preuve d'une volonté délibérée de favoriser une entreprise donnée, comme le fait le premier président de la Cour des comptes, je ne peux l'accepter<sup>19</sup> »*.

La Cour des Comptes est une institution républicaine et, au regard des résultats de ses investigations, la justice aurait pu ou dû engager une procédure pour situer les responsabilités dans cette affaire de la mairie de Ouagadougou. Car, au-delà des irrégularités indiquées par la Cour des Comptes, la presse et l'opinion publique étaient et restent intéressées à comprendre comment la réfection d'un bâtiment comme celui de la Mairie a pu coûter un milliard cinquante millions de francs CFA!

### ***b) La célébration du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la commune de Bobo-Dioulasso.***

Dans le cadre de la célébration du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la commune de Bobo-Dioulasso, des personnes nommément citées restent redevables à la commune de la somme de 16 873 079 F CFA. Interpellé par le président de la Cour des Comptes, le maire de la commune a reconnu qu'après le passage de la Cour dans ses services, seule une des

---

<sup>17</sup> Op cité.

<sup>18</sup> Sidwaya n°5972 du 13 août 2007.

<sup>19</sup> Le Pays n° 3931 du 13 août 2007

quatre personnes présumées coupables a fourni des pièces justificatives. Les lettres du maire aux trois autres personnes sont restées sans suite et aucune mesure particulière n'a été prise pour obtenir le remboursement des sommes dues.

***c) Projet Ecoles satellites et Centres d'éducation de Base non formelle.***

Dans la gestion de ces écoles et centres, le rapport a relevé la non application du manuel de procédures, la non tenue de livres comptables, le manque de justificatifs ou leur non-conformité. On pourrait citer à titre d'exemples la prise en charge de sept jours d'un atelier qui s'est tenu à Ouagadougou pour des agents résidents à Ouagadougou durant cinq jours, une prise en charge de vingt quatre jours pour un atelier de formation en informatique qui n'a duré en réalité que vingt jours, le Directeur régional de l'Enseignement de Base du Sud-ouest qui s'est fait servir gracieusement huit cent soixante dix neuf litres de gas-oil (sur un financement UNICEF) pour la supervision et le suivi évaluation du projet « *Ecoles satellites et Centres d'éducation de Base non formelle* », etc.

***d) Le Programme national de gestion des terroirs (PNGT2).***

La Cour des comptes a effectué le contrôle sur les exercices 2002-2003 du PNGT2 et a constaté des irrégularités au niveau des procédures de passation de marchés comme l'absence d'appel à candidature, le fractionnement de marchés, l'absence d'enregistrement des marchés, des frais de mission et perdiems servis sans aucune base légale. Elle a en outre relevé que le coordonnateur du projet dans sa phase 1 avait perçu indûment la somme de 7 998 628 F CFA : Il n'a fait l'objet ni de poursuite judiciaire ni d'émission d'un ordre de recettes comme l'avaient pourtant recommandé les rapports de contrôle.

*e) Le Médiateur du Faso.*

Selon le rapport de la Cour des Comptes, la passation des marchés dans cette institution est jugée contraire à la loi. On y a relevé également des frais de mission supplémentaires payés sans pièces justificatives ainsi que d'autres irrégularités.

➤ **Les rapports du Comité national d'éthique (CNE)**

Le 13 juillet 2007, le président du Comité national d'éthique a remis au Premier Ministre ses rapports 2004 et 2005/2006. Dans ces rapports, il a rappelé au Premier Ministre la nécessité d'adopter les avant-projets de codes d'éthique dans les domaines de la santé, de l'administration financière, de l'armée, etc. déposés depuis juillet 2006. Il a par ailleurs recommandé l'introduction des modules d'éthique dans les programmes d'enseignement du pays et la diffusion à grande échelle de ses rapports y compris en langues nationales. Selon le Comité national d'Éthique, l'absence des codes d'éthique contribue à une dégradation de la morale au Burkina.

En marge des rapports des institutions, d'autres faits ont défrayé la chronique. «*L'Affaire du Directeur général de la Douane burkinabé*» en est un exemple, tout comme l'a été entre autres, «*l'affaire de la CNSS* ». Quels sont les tenants et les aboutissants de cette «*affaire DG de la douane* » ? La société de lubrifiant Oryx a déposé une plainte auprès de la brigade de gendarmerie de Baskuy pour une affaire de fausses exonérations douanières constatées dans les commandes de lubrifiants. Le 10 avril 2007, cette brigade auditionne le Directeur général de la douane. Le 20 avril 2007, celui-ci dépose une plainte contre X au parquet du palais de justice de Ouagadougou. Le 5 décembre 2007, il est entendu au Palais de justice par un juge d'instruction qui l'inculpe et délivre un mandat de dépôt à la maison d'arrêt et de correction de Ouagadougou (MACO). Mais le Directeur général n'ira pas à la MACO grâce à l'intervention du Parquet et du Ministre de la Justice, Garde des Sceaux. Dans une interview accordée à

L'Événement, le Garde des Sceaux reconnaît son engagement dans l'affaire : *«J'ai dit au juge titulaire qu'au stade actuel du dossier, il ne me semblait pas nécessaire de déférer le D.G à la MACO. C'est sa première comparution et au vu de son rang, il a quand même droit à certains égards. J'ai alors réitéré ma demande sur la main levée. Il m'a compris<sup>20</sup>».*

Suite à cette affaire, le journal Bendré a fait la réflexion suivante : *«Dans une république, les Ministres et leur gouvernement ont le devoir de rendre compte. L'Assemblée nationale a clos sa dernière session parlementaire de l'année 2007 sans que cette affaire ne soit posée en termes de «question d'actualité» qu'un député aurait pu poser au Ministre de tutelle du D.G des douanes et au Ministre de la Justice, Garde des Sceaux. Mais sans attendre une telle interpellation, le gouvernement devrait mettre à l'épreuve sa profession de foi en initiant une approche de communication en vue d'élucider cette affaire<sup>21</sup>».*

Comme on peut le constater, dans le cas ci-dessus, les professions de foi des autorités de lutter contre la corruption n'ont pas résisté à la réalité du terrain quand cela concerne un gros poisson, même pris dans la nasse. Alors que les autorités se plaisent à évoquer «l'indépendance» de la justice quand elles veulent justifier leur inertie, ici, c'est le Ministre qui s'est ingéré dans la procédure judiciaire pour obtenir du juge « *la main levée* » en faveur du Directeur Général de la douane. Et à l'entendre, les « *présomés délinquants* » au vu de leur rang, ont droit à certains égards. Avec une telle vision de la justice, il sera difficile que la lutte contre la corruption et surtout contre la grande corruption portent des fruits. Tous les citoyens, grands ou petits, doivent être égaux devant la loi et le rang d'aucun d'entre eux ne doit lui conférer des droits spécifiques et un traitement de faveur quand l'intérêt du pays est en jeu. *« Lorsqu'on prend le pouvoir pour réaliser le bonheur des populations, il faut sévir contre ceux qui privi-*

---

<sup>20</sup> L'Événement n°130 du 25 décembre 2007.

<sup>21</sup> Bendré du jeudi 17 janvier 2008.

*légient leurs intérêts personnels aux détriments de la majorité<sup>22</sup>.»*

Pour faire suite aux rapports des structures étatiques, le Conseil des Ministres en sa séance ordinaire du 25 juillet 2007 a indiqué ceci: *«A la suite de la remise des rapports annuels des différentes institutions que sont : le Conseil Supérieur de la Communication, le Médiateur du Faso, la Cour des Comptes, le Comité national d'éthique, la Haute Autorité de Coordination de Lutte contre la Corruption, le Conseil des Ministres a examiné les différentes recommandations y contenues qui visent à favoriser un meilleur fonctionnement de l'Administration publique et à assurer une gestion saine et transparente des ressources publiques, à assurer une promotion de la bonne gouvernance. Aussi, le Conseil, à l'issue de l'examen de l'ensemble des rapports a-t-il donné instructions à toutes institutions et organismes publics de prendre toutes les dispositions idoines pour la mise en application, des pertinentes recommandations. Il a en outre décidé de la création d'une structure de veille au Premier Ministère pour assurer le suivi de l'exécution des conclusions»<sup>23</sup>.*

Le président du Faso dans une interview accordée à la presse audiovisuelle a réaffirmé ce qui suit : *«Le gouvernement a mis en place une structure pour à la fois, suivre les recommandations de la Cour des comptes et surtout veiller à corriger les erreurs et les insuffisances que cette institution a eu à relever. Dans ce cadre, des dossiers seront certainement transmis à la justice. On ne peut pas éviter cet aspect dans le travail d'une cour si l'on veut lutter contre les abus. Car dans le rapport de la Cour des Comptes, des institutions et des collectivités ont été mises en cause et seule une appréciation permettra de connaître où se trouve la vérité<sup>24</sup>.».*

---

<sup>22</sup> EBOH E. T. Il faut un sacrifice pour lutter contre la corruption en Afrique. Anti-Corruption Resource Centre.

<sup>23</sup> Sidwaya N°5958 du jeudi 26 juillet 2007.

<sup>24</sup> Interview accordée par le président du Faso à la presse audiovisuelle le 6 septembre 2007 publiée dans L'Observateur paalga N°6966 du lundi 10 septembre 2007.

Plus d'un an après ces engagements, ni les « *instructions aux institutions et organismes publics de prendre toutes les dispositions idoines, pour la mise en application, des pertinentes recommandations* », ni les « *dossiers (qui) seront certainement transmis à la justice* » n'ont été rendus publics.

## **Des sanctions contre la corruption et la fraude**

Des actions ont été menées contre des auteurs de corruption et de fraude. Ces sanctions ont été appliquées circonstanciellement, sans en être une suite logique des nombreux rapports des structures de veille et de contrôle, analysés plus haut. Elles ont eu aussi la caractéristique de ne cibler que de menus fretins. On peut citer :

### **Le procès des fraudeurs aux concours d'entrée à la fonction publique**

Des fraudes ont émaillé l'organisation des examens et concours et des élections au cours de l'année 2007. Des poursuites judiciaires ont été engagées contre les fraudeurs et leurs complices aux concours. En effet, le 11 septembre 2007, le Tribunal de Grande Instance de Ouagadougou a condamné des personnes pour fait de fraudes et de négligence dans les concours directs de la Fonction publique, session 2007.

- 3 personnes ont écopé d'une peine d'amende de cinq cent mille (500 000) F CFA ;
- 4 personnes ont écopé d'une peine d'emprisonnement de 12 mois avec sursis plus cinq cent mille (500 000) francs CFA d'amendes ;
- 15 personnes ont écopé d'une peine d'emprisonnement de 12 mois ferme plus une amende de cinq cent mille (500 000) francs CFA.

Suite à ce procès, le conseil des Ministres du 19 septembre 2007 a décidé de la reprise des épreuves des concours entachés de fraude et a pris des sanctions à l'encontre des corps habillés et des agents de la fonction publique condamnés par le Tribunal de Grande Instance de Ouagadougou pour fraude ou complicité de fraude en application de

l'article 147 de la loi n°013/98/AN du 28 avril 1998 portant régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la Fonction publique. Le Conseil des Ministres a également donné instruction au Ministre de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat pour procéder à un audit intégral du dispositif d'organisation des concours directs et professionnels. L'audit a conduit à la mise en place de l'Agence générale de Recrutement de l'Etat, une structure chargée du recrutement de personnel pour le compte de l'Etat. L'Agence dispose d'un département « *Investigation et Recherche* ».

### **La révocation de quatre agents indéliçats de la Fonction publique avec poursuites judiciaires.**

Quatre agents du Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation ont été révoqués pour des fautes graves. Le tableau ci-après indique la profession de ces agents ainsi que la nature de la faute commise et la sanction correspondante.

**Tableau VII: Récapitulatif des professions, fautes et sanctions de quatre agents révoqués du ministère de l'éducation de base et de l'alphabétisation**

PROFESSIONS	FAUTES COMMISES	SANCTIONS
Instituteur à Sissa (province du Houet)	Soustraction frauduleuse et vente illicite des manuels scolaires	15 mois de prison avec sursis ; révocation de la Fonction publique.
Instituteur à Kourouma (province du Kéné Dougou)	Soustraction frauduleuse et vente illicite de manuels scolaires	6 mois de prison avec sursis ; révocation de la fonction publique
Conseiller pédagogique à Kourouma, province du Kéné Dougou)	Soustraction frauduleuse et vente illicite de manuels scolaires	6 mois de prison avec sursis ; 100 000 F CFA d'amende ; révocation de la fonction publique
Technicien en bâtiment au Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation	Etablissement de faux et usage de faux procès verbaux de réception provisoire et de faux décomptes ayant entraîné le paiement irrégulier de la somme de vingt et un millions cent quarante cinq mille trois cent quarante deux (21 145 342) F CFA à l'entreprise Zèba Brahima GT	Suspension de la participation de l'entreprise Zèba Brahima GT aux appels d'offres de l'Etat ; révocation, de la fonction publique avec poursuites judiciaires.

### **La rationalisation de l'utilisation des biens de l'Etat**

Au cours de l'année 2007, des actions concrètes ont été posées pour rationaliser l'usage des biens publics. Il s'agit des suivantes :

## Le contrôle de l'usage des véhicules de l'Etat

En 2007, environ 200 véhicules de l'Etat, communément appelés «*Fonds rouges*», ont été saisis par la police et mis en fourrière dans la ville de Ouagadougou le week-end du 28 au 30 septembre 2007. D'autres contrôles se sont poursuivis dans les autres régions du pays. Les véhicules «*Fonds rouges*» sont ceux ayant une plaque d'immatriculation de couleur rouge. Selon un rapport de l'Inspection générale d'Etat, ces véhicules étaient abusivement utilisés. Le nombre élevé de véhicules saisis montre l'ampleur de l'usage abusif des biens de l'Etat. On en rencontre de moins en moins en circulation en dehors des heures de service. En outre, les personnes appréhendées lors du contrôle ont dû s'acquitter d'une taxe<sup>25</sup>.

Cette lutte menée contre l'utilisation abusive des véhicules de l'Etat prouve que la réduction des faits et pratiques corruption est possible si elle est soutenue par un engagement au niveau politique. La même volonté doit être affichée et les actions de lutte mises en œuvre sur le terrain contre la corruption sous toutes ses formes.

## La rationalisation de la consommation de carburant

La consommation de l'Etat en matière de carburant s'élève à près de 4 milliards de francs CFA. Face aux abus constatés, le gouvernement a décidé d'introduire l'utilisation de la carte magnétique dans l'achat du carburant. Ainsi, selon le Directeur du Parc Automobile de l'Etat, «*sur une dotation annuelle de chaque ministère et institution, on applique désormais 60 % pour les puces et 40 % pour les tickets car à certains niveaux des opérations, les tickets sont indispensables* ». Cette mesure instaurée en 2007 et applicable en 2008 permettra d'améliorer le suivi de la consommation en carburant des véhicules d'Etat.<sup>26</sup>

---

<sup>25</sup> Information rapportée par Le Pays N°3955 du 1<sup>er</sup> octobre 2007.

<sup>26</sup> Extrait de l'Interview de M. le Directeur du Parc Automobile de l'Etat dans Sidwaya N°6235 du 11 août 2008.

## La contribution de la société civile et des médias

«*J'interpelle la conscience des acteurs non étatiques (secteur privé et organisations de la société civile) tout en les invitant à s'impliquer sans réserve aux côtés de l'Administration pour que cessent ces pratiques anti-économiques et anti-sociales, véritable déni de justice et d'équité*». Cette phrase a été prononcée par le Premier Ministre à l'ouverture de l'atelier de validation de l'étude sur les pratiques de corruption dans l'administration publique du Burkina Faso le 31 janvier 2008 à Ouahigouya. Cette déclaration conforme aux dispositions de la convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption contredit toutefois les propos déjà cités du Président du Faso pour qui le gouvernement «*doit travailler avec ses propres institutions*<sup>27</sup>». L'engagement du chef du gouvernement traduit, nous l'espérons une prise de conscience de la nécessité d'impliquer tous les acteurs dans la lutte contre la corruption. Dans tous les cas, les acteurs non étatiques qui sont déjà sur le terrain et s'impliquent fortement dans la lutte contre la corruption, apprécieront la situation à l'aune d'actions concrètes du gouvernement.

## La contribution du REN-LAC

Au cours de l'année 2007, le REN-LAC s'est investi dans la lutte anticorruption à travers deux axes :

- La production de connaissances sur la corruption

Le REN-LAC a publié son rapport 2006 sur l'état de la corruption au Burkina Faso. Ce rapport a analysé en profondeur l'ampleur et les manifestations de la corruption ainsi que l'état de la lutte anticorruption, perçus par les populations des 13 chefs-lieux de région du Burkina. Des enseignements importants ont été tirés pour la perspective de la lutte anticorruption dans notre pays et des recomman-

---

<sup>27</sup> Le président du Faso face à la presse audiovisuelle dans L'Observateur paalga N°6966 du lundi 10 septembre 2007.

dations formulées à l'adresse de tous les acteurs de la lutte anticorruption. Les résultats de ce rapport ont servi de thèmes de conférences, de théâtre et de la bande dessinée Kouka tout le long de l'année 2007.

- L'information et la conscientisation des citoyens et des communautés

L'implication des citoyens et des communautés dans la lutte anticorruption constitue une nécessité pour une lutte efficace contre la corruption. L'information pertinente sur le fléau de la corruption au Burkina Faso est le moteur de la lutte anticorruption. Le REN-LAC a développé et mis en œuvre plusieurs activités d'information, de communication et de sensibilisation en direction de toutes les couches sociales, particulièrement des jeunes et les hommes de la presse. Il a contribué à la formation citoyenne des jeunes scolaires au civisme, à l'intégrité et à l'honnêteté : la bande dessinée Kouka et son jeu concours ont été les outils précieux de cette formation à laquelle ont adhéré de nombreux établissements et écoles de notre pays. Le théâtre forum a permis d'élargir la cible de la sensibilisation aux adultes et aux jeunes non scolarisés. Pour encourager les journalistes dans leur mission de dénonciation des faits et pratiques de corruption, le REN-LAC a primé les trois meilleurs articles publiés sur la corruption et/ou la fraude au cours de l'année. L'attribution du prix de lutte anticorruption (PLAC) vise à promouvoir une presse d'investigation et de dénonciation de la corruption dans notre pays. Elle participe également à la promotion de la liberté d'informer et du droit du public à l'information.

### **La contribution d'autres organisations de la société civile**

D'autres organisations de la société civile que le REN-LAC se sont illustrées dans la lutte contre la corruption au cours de l'année 2007. A propos des fraudes enregistrées dans l'examen du BEPC au cours de la session 2007, le Syndicat National des Travailleurs de l'Education et de la Recherche (SYNTER) a mené des investigations et conclu que :

« la fraude a été massive et plus étendue, contrairement à la version officielle des autorités qui prétendent qu'elle est localisée à Bobo et à Ouagadougou et qu'elle serait limitée à deux matières<sup>28</sup> ». Le Syndicat National des Enseignants du Secondaire et du Supérieur (SNESS) a de son côté indiqué que « des épreuves écrites du BEPC et des corrigés ont été saisis dans la main de candidats comme en 2004 sans que les vrais coupables ne soient inquiétés<sup>29</sup> ».

Face à l'ampleur de la fraude, le Syndicat des Personnels et des Enseignants du Secondaire et du Supérieur (SPESS) s'est dit « inquiet devant la dégradation de la morale, du patriotisme et du nationalisme dans notre pays. Il y a une décennie, la morale agonisait au Burkina Faso. Aujourd'hui, elle est en putréfaction, elle a même foutu le camp ». Et le syndicat de s'interroger : « Quand les parents sont des voleurs et des fraudeurs, que voulez-vous que les enfants fassent<sup>30</sup> ? ». Il n'est donc pas étonnant que les enfants fraudent aux examens scolaires, l'exemple étant donné chaque jour que c'est la voie de la réussite rapide et sans peine.

Le Collectif Devenons Citoyens (C.DE.C.BF) avait avant les élections fait des propositions pour maîtriser la fraude. Il a proposé « d'une part une collaboration entre les acteurs sur le terrain pour détecter les auteurs d'infractions pendant les périodes électorales, mais aussi, d'autre part, que les infractions et leurs auteurs connaissent désormais une répression sévère et rigoureuse<sup>31</sup> ». A l'issue des élections qui se sont tenues le 6 mai 2007, le C.DE.C.BF a produit un rapport de mission d'observation de la campagne et du scrutin. Le rapport note la « persistance des achats de consciences des électeurs par les procédés des dons divers, des gadgets électoraux et des promesses ». Pour éviter cette situation, le C.DE.C.BF a recommandé « l'interdiction des

---

<sup>28</sup> Le Pays n°3892 du 18 juin 2007.

<sup>29</sup> Le Pays n°3898 du 26 juin 2007.

<sup>30</sup> L'Observateur paalga n°6910 du 20 juin 2007.

<sup>31</sup> Le Pays n°3806 du 9 février 2007.

*gadgets électoraux pour les scrutins à venir ; une estimation financière des spécimens de bulletins de vote non retirés et son remboursement par les partis mis en cause, l'utilisation de la Carte d'identité burkinabé et le passeport pour les inscriptions sur les listes électorales et la prise en charge par la CENI des délégués des partis politiques ».*

### **La contribution des médias**

La presse burkinabé a été de tous les combats dans la lutte contre la corruption au Burkina en 2007. Elle a rendu compte des activités des structures étatiques et non étatiques de lutte contre la corruption. La presse a aussi rapporté les faits et pratiques de corruption dont elle a été témoin ou victime. Des écrits et des émissions radio et télé ont dénoncé à travers différents genres journalistiques des pratiques de corruption comme les détournements de deniers publics, le racket dont sont victimes des citoyens, les fraudes lors des élections législatives 2007, les fraudes lors des examens scolaires et concours de la fonction publique. La presse a aussi donné son avis critique sur les stratégies de lutte contre la corruption.

La quantité des articles publiés au cours de l'année 2007 est nettement supérieure à celle de l'année 2006. Ainsi, si le jury du Prix de Lutte Anti-corruption (PLAC) a reçu 32 articles au titre de l'édition 2006, celui de l'édition 2007 en a reçu 55 que se partagent 7 journaux. (Tableau VIII)

**Tableau VIII : Répartition des articles candidats au PLAC 2007 par organe de presse écrite**

Nom du journal	Périodicité	Nombre d'articles
Le Journal du Jeudi	Hebdomadaire	2
Bendré	Hebdomadaire	3
Le Pays	Quotidien	4
L'Obsevateur paalga	Quotidien	4
Sidwaya	Quotidien	6
L'Evènement	Bimensuel	6
L'Indépendant	Hebdomadaire	30
<b>Total</b>		<b>55</b>

### **L'interpellation du gouvernement par les partenaires techniques et financiers (PTF)**

La persistance de la corruption au Burkina n'a pas laissé les PTF du Burkina indifférents. Ils ont interpellé officiellement le gouvernement le 5 octobre 2007 à la faveur de la cérémonie de lancement des travaux de la revue conjointe du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et du Cadre Général d'Organisation des Appuis Budgétaires en soutien au CSLP (CGAB-CSLP) par l'intermédiaire de leur chef de file. S'adressant au Ministre burkinabé des Finances et du Budget, le chef de file des PTF déclarera : «*La déprédation du classement du Burkina par Transparency international, qui passe de la 79<sup>ème</sup> à la 105<sup>ème</sup> places, vient relancer le débat sur les mesures urgentes à prendre pour s'attaquer au problème de la corruption*<sup>32</sup>».

Le 19 février 2008, à la faveur de la tenue de la première session semestrielle du Cadre général d'organisation des appuis budgétaires en

<sup>32</sup> Sidwaya N°6020 du 10 octobre 2007.

soutien à la mise en œuvre du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, le chef de fil des PTF a également été clair avec le gouvernement : *« il convient de noter que certaines mesures-clés de la matrice 2007 sont en retard et il est important d'accélérer leur mise en œuvre afin de ne pas compromettre le niveau des décaissements des appuis budgétaires. Dans le domaine de la corruption, le classement du Burkina nous interpelle tous »*. Le ministre burkinabé de l'Economie et des finances, qui n'a pas apprécié cette interpellation, apportera la réponse du berger à la bergère en ces termes : *Nous avons engagé un plan d'action depuis trois ans pour lutter contre la corruption. S'il y a des indicateurs appliqués dans les pays voisins, donnez-les nous. Nous allons nous en inspirer. Nous devons tous jouer franc-jeu. Nous féliciter quand nous sommes sur place et nous critiquer une fois que nous avons le dos tourné n'est pas aussi la meilleure des attitudes*<sup>33</sup>». Le REN-LAC souhaite que les interpellations des PTF soient toujours aussi fermes que systématiques face à la faible volonté politique du gouvernement de lutter contre la corruption et la fraude. De telles interpellations contribuent sans nul doute à faire bouger les choses.

---

<sup>33</sup> Le Pays N°4059 du 20 février 2008.

### III- RECOMMANDATIONS

Les principales recommandations de ce rapport concernent :

#### *Les suites à donner aux rapports des institutions de veille et de contrôle*

Les dispositions législatives et réglementaires permettant aux responsables des institutions de veille et de contrôle de publier leurs rapports périodiques et de donner des conférences publiques à leur sujet sont louables. Ces institutions prestigieuses perdraient cependant rapidement leur légitimité auprès des contribuables burkinabé si leurs rapports n'étaient pas utilisés par le gouvernement pour résoudre les problèmes pertinents au sujet desquels elles ont été créées.

#### *La prise en considération des organisations de lutte anticorruption de la société civile par le gouvernement*

Les organisations de la société civile et les médias font dans des conditions difficiles un travail remarquable de lutte anticorruption par une riche production documentaire sur la corruption, des investigations approfondies, des dénonciations sur la base de faits prouvés, la sensibilisation et la formation citoyenne. En dépit de la qualité et de la pertinence de ce travail qui fait avancer la lutte contre la corruption dans notre pays, qualité et pertinence reconnues par la population et par nombre de partenaires étrangers qui appuient financièrement et techniquement ce travail, le gouvernement réserve à ce travail un traitement bien moindre que celui qu'il accorde aux rapports de ces propres institutions. Le REN-LAC, s'appuyant sur la convention de l'Union Africaine, invite le gouvernement à « *créer un environnement qui permet à la société civile (à travers ses organisations et les médias) de l'amener à faire preuve du maximum de transparence et de responsabilité dans la gestion des affaires publiques*<sup>34</sup> ».

---

<sup>34</sup> Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption, Maputo, 11/07/2003 ; article 12, alinéa 2.

## ***La nécessité de mettre fin à l'impunité des auteurs de corruption et de fraude***

L'impunité promeut la corruption, l'arrogance des auteurs de corruption et déprime les acteurs de la lutte anticorruption et les citoyens honnêtes qui attendent des sanctions exemplaires. Les sanctions infligées aux fraudeurs des examens et concours de la fonction publique de 2008 constituent un premier pas positif. Sanctionner les auteurs de corruption et de fraudes, c'est d'abord mettre en application les nombreux dispositifs législatifs et réglementaires prévus à cet effet ; c'est aussi démontrer la volonté politique de lutter contre les fléaux de la corruption et de la fraude.

## ***La déclaration des biens des personnalités***

Des dispositions constitutionnelles, législatives et réglementaires prévoient les conditions de déclaration des biens des personnalités de l'Etat en fonction. Certaines de ces dispositions devraient être explicitées ou complétées. Afin que la disposition applicable au Président du Faso soit efficace, il devrait être procédé à une comparaison entre l'état des biens déclarés à l'entrée en fonction et celui déposé en fin de mandat ; de même des dispositions devraient être prévues en cas de différence positive qui n'aurait pas pu faire l'objet d'une justification. En outre, s'agissant du Président du Faso dont le mandat est prévu pour durer cinq ans, des dispositions devraient prévoir le principe selon lequel, des vérifications régulières ou non interviendraient, mais qui ne renverra pas à la seule fin de mandat. Ce principe est également valable pour les membres du Gouvernement qui exercent pendant une longue durée.

## *La réglementation des cadeaux*

En Afrique en général, au Burkina Faso en particulier, il y a une tendance à confondre les relations sociales publiques et privées. Un des vecteurs de la corruption utilisé dans les relations sociales est la pratique des cadeaux. Lors des cérémonies officielles, des visites de terrain, ou à l'occasion de nomination ou de prise de service dans un poste important, certaines personnalités reçoivent divers cadeaux, souvent arrachés de gré ou de force aux populations visitées par certains responsables locaux très zélés, qui attendent un retour de l'ascenseur. Ces pratiques ternissent l'image de l'administration, des responsables en même temps qu'elles contribuent à la spoliation des populations. Par ailleurs, des cadeaux sont échangés entre personnalités étrangères et personnalités burkinabé dans diverses circonstances en particulier lors de missions officielles. Ces cadeaux sont généralement de grande importance. Le REN-LAC recommande de mettre en place une réglementation des pratiques des cadeaux faits aux personnalités de l'Etat, aux responsables administratifs et politiques et aux fonctionnaires dans l'exercice de leur fonction.

## *Les dispositions de protection des dénonciateurs de la corruption*

Aucune lutte efficace contre la corruption n'est possible sans la dénonciation des auteurs de celle-ci, leur traduction devant les conseils de discipline et les tribunaux appropriés et des sanctions conséquentes. Dans la pratique, les auteurs de corruption et de fraude, lorsqu'ils sont dénoncés, contournent les dispositions législatives et réglementaires existantes pour se blanchir : ils utilisent intimidations, menaces de mort ou mise en exécution desdites menaces contre les dénonciateurs. Le REN-LAC recommande la protection des dénonciateurs par le gouvernement et invite les personnes qui s'estiment diffamées à utiliser les canaux réglementaires prévus à cet effet pour faire reconnaître leur intégrité et leur droit.

## *La relecture de la politique nationale de lutte anticorruption*

Seule une politique nationale cohérente et consensuelle est à même de prévenir et de lutter efficacement contre la corruption. Le document actuel de politique n'a pas obtenu l'adhésion attendue de la société civile et de la majorité des partenaires techniques et financiers du pays. Aussi, apparaît-il raisonnable de procéder à une relecture dudit document afin d'impulser la prévention et la lutte contre la corruption au Burkina.

---

**ANNEXE : GRILLE D'ENQUÊTE**

---

N°	RESEAU NATIONAL DE LUTTE ANTI-CORRUPTION (REN-LAC) Tel. Vert : 80 00 11 22 Tel : 50 33 04 73	
	<b>SONDAGE 2007</b>	

### I.-Localité enquêtée

N°	Q1.- Région	Q2.- Chef-lieu de région
1	Boucle du Mouhoun	Dédougou
2	Cascades	Banfora
3	Centre	Ouagadougou
4	Centre-Est	Tenkodogo
5	Centre-Nord	Kaya
6	Centre-Ouest	Koudougou
7	Centre-Sud	Manga
8	Est	Fada N'Gourma
9	Hauts-Bassins	Bobo Dioulasso
10	Nord	Ouahigouya
11	Plateau Central	Ziniaré
12	Sahel	Dori
13	Sud-Ouest	Gaoua

## II. Caractéristiques des enquêtés

<b>Q3- Sexe de l'enquêté :</b>  1. Masculin  2. Féminin	<b>Q4- Niveau d'instruction scolaire :</b> 1. Alphabétisé 2. Primaire 3. Secondaire 1er cycle 4. Secondaire 2nd cycle 5. Supérieur 6. Aucun
---	---

<b>Q5– Catégories socioprofessionnelles :</b>  1. Salarié secteur Public 2. Salarié secteur Privé 3. Artisan/commerçant 4. Agriculteur/éleveur 5. Elève/étudiant 6. Autre actif 7. Sans emploi	<b>Q6 – Age (en nombre d'années) :</b>  .....
--	---

### III. Perception globale de la corruption au Burkina Faso

<p><b>Q7- Quelle appréciation faites-vous de la corruption en cette année 2007 ?</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Inexistante</li> <li>2. Répandue</li> <li>3. Très répandue</li> <li>4. Autre(précisez) : .....</li> <li>5. Ne sait pas</li> </ol>	<p><b>Q8- Quelle appréciation faites-vous de l'évolution de la corruption entre 2006 et 2007?</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. En progression</li> <li>2. En régression</li> <li>3. En stagnation</li> <li>4. Ne sait pas</li> </ol>
<p><b>Q9- Avez-vous été victime ou témoin d'acte de corruption au cours de cette année ?</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Oui, Personnellement victime</li> <li>2. Oui, Simplement témoin</li> <li>3. Oui, A la fois victime et témoin</li> <li>4. Non</li> </ol>	<p><b>Q-10 Selon vous, dans la hiérarchie administrative à quel niveau se pratiquent le plus les actes de corruption ? (donnez une note)</b>  <i>-10/10 = 0% de corruption</i>  <i>- 0/10= 100% de corruption</i></p> <p><b>Note</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Membres du gouvernement ...../10</li> <li>2. DG/Directeurs ...../10</li> <li>3. Cadres supérieurs/Chefs de service /10</li> <li>4. Cadres moyens ...../10</li> <li>5. Agents d'exécution ...../10</li> <li>6. Autres (Précisez) ...../10</li> <li>7. Ne sait pas</li> </ol>
<p><b>Q11- Quelle est selon vous, la personne qui prend le plus souvent l'initiative dans les affaires de corruption ?</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'agent administratif</li> <li>2. l'usager du service</li> <li>3. Les deux</li> <li>4. Ne sait pas</li> </ol>	

#### IV. Perception des causes, conséquences et solutions de la corruption

**Q12 - Citez parmi les secteurs ci-dessous, les trois secteurs qui vous paraissent être les plus corrompus au cours de cette année?**

1 Enseignement, 2 Douane, 3 Impôt, 4 Justice, 5 Mairies, 6 Marchés publics,  
7 Médias, 8 Police/Gendarmerie, 9 Santé, 10 administration publique

*Notez le numéro du secteur devant le rang correspondant et la note aussi  
10/10 = 0% de corruption*

*0/10= 100% de corruption*

**RANG**

**NOTE**

1 <sup>er</sup> rang : .....	...../10
2 <sup>ème</sup> rang : .....	...../10
3 <sup>ème</sup> rang : .....	...../10

**Q13 - Selon vous, quelle est la principale cause de la corruption au Burkina Faso ?**

1. Impunité
2. Pauvreté
3. Perte des valeurs morales / Dépravation des mœurs
4. Chômage
5. Ignorance /Analphabétisme
6. Appât du gain facile
7. Influence/Pression de l'environnement social
8. Manque de démocratie
9. Autres (précisez) : .....
10. Ne sait pas

**Q14 - Selon vous, quelle est la principale conséquence de la corruption ?**

1. La pauvreté
2. Dysfonctionnement des services
3. Inégalités sociales
4. Manque à gagner pour l'Etat
5. Source de tension sociale
6. Impunité
7. Chômage
8. Entrave à la démocratie
9. Autres (précisez) : .....
10. Ne sait pas

**Q15a - Pensez-vous qu'il existe des solutions pour réduire la corruption ?**

1. Oui
2. Non
3. Ne sait pas

**Q15b- Si oui citez celle qui vous semble la plus efficace.**

1. ....
2. Ne sait pas
3. NA

**Q16 Etes-vous satisfait de l'action des services de contrôle de l'état dans la lutte contre la corruption ?**

1. Oui
2. Non
3. Ne sait pas

**Q17 Etes-vous satisfait de l'action de la société civile dans la lutte contre la corruption ?**

1. Oui
2. Non
3. Ne sait pas

**Q18a– Seriez vous prêt à vous engager dans la lutte contre la corruption?**

1. Oui
2. Non
3. Ne sait pas

**Q18b**

**1. Si oui, quel acte concret comptez-vous poser qui contribuera efficacement à la réussite de cette lutte ?**

.....  
.....

2. Ne sait pas
3. NA

**Q19- Quelle action attendez-vous de chacun des groupes ci-dessous pour une contribution efficace à la lutte contre la corruption au Burkina Faso ?**

1. Gouvernement :

.....

2. Parlement :

.....

3. Leaders politiques :

.....

4. Société civile :

.....

5. Populations :

.....

6. Ne sait pas

.....

**Date de l'enquête : ...../12/2007**





01 BP 2056 Ouagadougou 01, Rue 17.572 Porte 23 Pissy, Tél. (226) 50 43 32 83  
Fax : (226) 50 43 32 82 - Mail : [renlac@renlac.org](mailto:renlac@renlac.org) - Site web : [www.renlac.org](http://www.renlac.org)

Imprimé en juin 2009 par



01 BP 1344 Ouagadougou 01  
Tél. 50 30 08 46  
E-mail: [fgz.trading@lptinfor.bf](mailto:fgz.trading@lptinfor.bf)

Collection REN-LAC - ISBN : 0796-5915